

Université du Québec en Outaouais

**Les syndicalismes africains à la croisée
des chemins**

**Sid Ahmed Soussi, Ph.D., Guy Bellemare, Ph.D.,
et Sara Verret, étudiante aux études avancées**

**Document de recherche
CEREST 05-1**

avril 2005

**Département de relations industrielles
Pavillon Lucien-Brault
101, rue St-Jean Bosco
Case postale 1250, succursale B
Hull (Québec) Canada J8X 3X7
Téléphone : (819) 773-1780 - Télécopieur : (819) 773-1788**

Sid Ahmed Soussi et Guy Bellemare sont professeurs au Département de relations industrielles et membres du CRISES et du CEREST. Sara Verret est étudiante à la maîtrise en relations industrielles. Tous sont rattachés à l'Université du Québec en Outaouais.

Co-édition CEREST-Département de relations industrielles, CRISES et CRDC (Université du Québec en Outaouais – UQO).

Une copie du rapport peut être obtenue sur les sites internet suivants :

CEREST : <http://www.uqo.ca/cerest/publications.htm>

CRISES : <http://www.cris.es.uqam.ca/cahie.htm>

ARUC-Économie sociale : <http://www.aruc-es.uqam.ca/aruces/publications/publications.htm>

CRDC (Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités) : <http://www.uqo.ca/crdc-geris/index.html>

© Département de relations industrielles, 2005
ISBN 2-89251-245-X

Résumé

Ce document de recherche présente les évolutions du syndicalisme africain, particulièrement depuis les années 1990. Toutefois, la compréhension de ces évolutions exige un léger rappel historique de l'évolution économique et politique des sociétés africaines et de leurs syndicalismes avant et après 1980 : deux phases qui font respectivement l'objet de la première et de la deuxième partie de ce document. Dans la troisième partie, nous présentons la transformation majeure des régimes de relations du travail en Afrique suite, entre autres, à l'implantation des plans d'ajustement structurels (PAS) imposés par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international et du développement de mouvements sociaux. La quatrième partie présente plus en détail la situation de trois pays, pour leur valeur illustrative : deux cas de pays où les syndicats sont sortis dynamisés (Afrique du Sud, Algérie) et un cas de pays où le syndicalisme est sorti grandement affaibli de ces années de turbulences. La cinquième partie montre deux enjeux majeurs pour le syndicalisme africain pour lesquels celui-ci présente dans certains pays des innovations prometteuses : la syndicalisation des travailleur(se)s de l'économie informelle et le syndicalisme de transformations sociales (*new social movement unionism*), ce dernier type de syndicalisme participant au développement d'un nouvel internationalisme syndical.

MOTS-CLÉS

Syndicalisme, Afrique, libéralisation économique, ajustement structurel, économie informelle, nouvel internationalisme syndical.

2003 Les syndicalismes africains à la croisée des chemins

2004 Introduction¹

Un « fait têtue » doit être rappelé : il n'y a pas eu de *trente glorieuses* en Afrique. C'est le constat principalement évoqué pour expliquer tantôt le « retard », tantôt l'« échec » des pays africains en matière de développement économique. La réalité mérite cependant un examen plus nuancé. Longtemps (1960-1990) le paradigme dominant les politiques africaines fut celui de la course à l'industrialisation et aux « usines clé en main ». C'est à l'aune des résultats atteints en la matière que s'évaluait le prestige des régimes en place. Une évolution indéniable a suivi les indépendances. Des expériences distinctes ont été tentées dans différentes régions, comprenant des économies de marché et des économies sous contrôle de l'État : deux voies inspirées ou imposées par la dualité idéologique relative aux deux blocs occidental et soviétique durant la période post indépendances. Concernant le monde du travail et le syndicalisme en particulier, un constat s'impose : les régimes de relations du travail ont connu une très longue période de stabilité dans de nombreuses régions d'Afrique malgré les soubresauts politiques parfois chroniques qui les ont secoués.

La situation des régimes de travail et du syndicalisme évolue toutefois fortement depuis les années 1990. La démocratisation politique et la libéralisation économique y transforment profondément les sociétés africaines. Les syndicats y ont perdu beaucoup de membres et la condition générale du salariat s'est fortement dégradée. Par contre, un nouveau pluralisme syndical se développe, de nouvelles pratiques d'organisation des travailleurs de l'économie informelle apparaissent et un nouveau type de syndicalisme de transformation sociale émerge.

Ce chapitre présente les évolutions du syndicalisme africain, particulièrement depuis les années 1990. Toutefois, la compréhension de ces évolutions exige un léger rappel historique de l'évolution économique et politique des sociétés africaines et de leurs syndicalismes avant et après 1980 : deux phases qui font respectivement l'objet de la première et de la deuxième partie de ce chapitre. Dans la troisième partie, nous présentons la transformation majeure des régimes de relations du travail en Afrique suite, entre autres, à l'implantation des plans d'ajustement structurels (PAS) imposés par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international et du développement de mouvements sociaux. La quatrième partie présente plus en détail la situation de trois pays, pour leur valeur illustrative : deux cas

¹ Les auteurs remercient vivement M. L. Favreau, titulaire de la Chaire de Recherche du Canada en Développement des Collectivités (Université du Québec en Outaouais), pour sa relecture avisée du présent travail.

de pays où les syndicats sont sortis dynamisés (Afrique du Sud, Algérie) et un cas de pays où le syndicalisme est sorti grandement affaibli de ces années de turbulences. La cinquième partie montre deux enjeux majeurs pour le syndicalisme africain pour lesquels celui-ci présente dans certains pays des innovations prometteuses : la syndicalisation des travailleur(se)s de l'économie informelle et le syndicalisme de transformations sociales (*new social movement unionism*), ce dernier type de syndicalisme participant au développement d'un nouvel internationalisme syndical.

1- Le développement du mouvement syndical en Afrique jusqu'aux années 1980

Le mouvement syndical en Afrique: un « développement séparé » ?

À la différence de nombreux autres cas des pays industrialisés du Nord, l'évolution historique du syndicalisme africain ne se confond pas nécessairement avec l'histoire du travail. Hormis les cas de l'Algérie et de l'Afrique du Sud où des processus d'urbanisation et d'industrialisation conséquents se développent dès le milieu du XIX^e sous l'impulsion de politiques coloniales de peuplement continu, le mouvement syndical africain dans la plus grande partie du continent émerge progressivement de sa longue gestation historique à partir de la Seconde Guerre mondiale. Cela, à la faveur des mouvements nationaux de revendication d'indépendance (Benallegue, 1990). Néanmoins, on peut relever très tôt dans ces deux cas, et quasiment au diapason des métropoles coloniales, une idéologisation croissante des plus importantes organisations syndicales attirées, puis dominées par un courant marxiste-révolutionnaire alors en plein essor (Julien, 2002).

Faut-il rappeler que c'est sous l'effet des phénomènes hautement structurants d'urbanisation et d'industrialisation que leurs homologues des pays industriels ont pu graduellement s'imposer comme des forces de transformation sociale et des partenaires institutionnellement reconnus tout au long du XX^e (Slomp, 1990; Launay, 1990). Cela certes sous des formes diverses en fonction des contextes nationaux et régionaux, mais avec une caractéristique commune qui n'a fait que les affermir : c'est cette dualité organique qui a marqué leur naissance et leur développement depuis les débuts de la Révolution industrielle à travers les syndicalismes communautaire et sociétaire², sous la forme des deux grandes composantes parfois opposées mais toujours indissociables que sont le syndicalisme de métier et le syndicalisme d'industrie (De Laubier, 1979). L'une des principales conséquences de la mainmise coloniale fut notamment d'isoler jusqu'au milieu du XX^e siècle les syndicalismes africains de cette influence -récurrente dans le reste du monde- et, ce faisant, de marquer irrémédiablement leur développement à travers une évolution qui fait encore aujourd'hui leur spécificité. Cette « branche » du syndicalisme, si caractéristique de la famille syndicale africaine, se caractérise ainsi par deux phénomènes. Une idéologisation tardive, à quelques exceptions près, et la quasi-absence d'un syndicalisme de métier dont les retombées furent si fertiles pour les syndicalismes des pays industrialisés, notamment sur les plans organisationnel et stratégique, dans leur quête historique d'institutionnalisation.

² Évolution illustrée dès la fin du XIX^e par les fameuses catégories de Ferdinand Tönnies (*Gemeinschaft* et *Gesellschaft*).

Une idéologisation tardive

Cette imprégnation idéologique tardive prend consistance dans la deuxième moitié du siècle dernier, à la faveur de la montée en puissance des revendications nationales. Ce phénomène s'accompagne la plupart du temps de la légalisation des syndicats, sauf pour des pays comme le Nigéria, le Kenya et les pays de l'Afrique occidentale française (A.O.F.) qui ont pu arracher leur reconnaissance légale plus tôt. Concernant les pays de l'Afrique lusophone, il faut attendre la Révolution des œillets, au tournant des années 1975, pour voir les organisations syndicales se soustraire à la poigne de fer d'un régime salazariste allergique à toute tentative d'organisation ouvrière. Faut-il encore souligner que c'est souvent pour passer de Charybde en Scylla, puisque ces mêmes contraintes allaient être maintenues, voire renforcées par les régimes « marxistes-léninistes » mis en place. Ce sera également le cas, certes dans des contextes nationaux différents, mais avec une situation comparable, de pays comme le Zimbabwe (ex-Rhodésie du Sud) où la mise au pas est sans concession; ou le Congo démocratique (ex-Zaïre) où la monarchie belge impose la clandestinité aux formations ouvrières avant de passer la main, après un court intermède pluraliste, à la dictature populiste de Mobutu (Agier *et al.*, 1987). Il reste que, même si la plupart de ces pays ont sans conteste généré des organisations syndicales jusqu'aux premières années des indépendances, deux autres régions se distinguent par une activité et des mouvements syndicaux autrement riches en expériences locales et internationales : l'Afrique du Sud et l'Afrique du Nord.

Pour la première, c'est dès le tournant du XX^e siècle que s'amorce un trade-unionisme fortement marqué par un contexte local ségrégationniste, une sorte de « trade-unionisme raciste » (Coquery-Vidrovitch, 1994) animé principalement par des ouvriers qualifiés d'origine britannique et d'Europe centrale dans le cadre de l'exploitation des mines de diamant (à partir de 1860) et d'or (dès 1880). Le caractère raciste de ce trade-unionisme se cristallise institutionnellement par un *Mines and Works Act* (1911) criminalisant la grève pour les travailleurs noirs mais réservant par la même occasion le droit des ouvriers blancs au travail qualifié. Cela n'empêche pas cependant le Congrès des trade unions (T.U.C.), à partir de sa création en 1924, de maintenir malgré une forte opposition interne, sa volonté tantôt de représenter les travailleurs noirs, tantôt de développer des relations de coopération avec les syndicats « non enregistrés » (non reconnus par la loi mais tolérés). Cela, dans le cadre d'une unité d'action dont la précarité ne résiste pas à la montée de l'apartheid à partir des années 1950, au moment même où cette opposition interne finit par imposer ses vues.

Avec le développement remarquable de la masse ouvrière après la Seconde Guerre mondiale (Webster, 1978) et la fragmentation concomitante du mouvement syndical sur des bases raciales (Chinois, Métis, Asiatiques, Noirs et Blancs), se met en place une dure répression menée par le régime nationaliste. C'est paradoxalement dans ce contexte que se développe en Afrique du Sud un véritable syndicalisme d'industrie, sous la houlette notamment de militants communistes. Un pas décisif est franchi en 1979 avec la création de la Fédération des Unions Sud Africaines (F.O.S.A.T.U.), regroupant quasi exclusivement les travailleurs noirs, rejointe en 1980 par le Conseil des Unions d'Afrique du Sud (C.U.S.A.), ouvert en principe à tous les travailleurs sans distinction de race. Ces organisations couvrent alors les secteurs, majoritairement noirs et *coloured* (Métis et Asiatiques), des transports, de la construction,

des industries chimiques et alimentaires. Jusqu'à cette date, il n'y a toujours pas de syndicats noirs légalement enregistrés mais dès 1984 l'on relève plus de 400 conventions collectives à leur actif. À l'exception du C.U.S.A., un processus de fusion entamé en 1985 réunit le F.O.S.A.T.U. et l'U.D.F. (Front Démocratique Uni) avec la plus grande partie des organisations autonomes, constituant ainsi une véritable unité³ désormais dotée d'une capacité stratégique historiquement déterminante et quasiment sans équivalent dans le reste du continent.

L'autre cas emblématique est celui de l'Afrique du Nord, avec l'exemple de l'Algérie. Son statut spécifique de colonie de peuplement, renforcé et institutionnalisé ensuite par une « départementalisation » qui en a fait un territoire intégré à la métropole, contribue à une circulation accrue des idées et des personnes (Julien, 2002). De sorte que très tôt, dès la fin XIX^e siècle, le syndicalisme colonial globalement dominé par la Confédération Générale du Travail (C.G.T.) s'imprègne des idéologies et des pratiques du syndicalisme français. Les tendances dominantes en interaction dans l'échiquier idéologique, politique et social français se répercutent sur la scène algérienne. L'arrimage historique au mouvement ouvrier se concrétise dès 1884 avec la reconnaissance légale des syndicats. Un syndicalisme de métier⁴ se développe dans les grands centres urbains des trois « départements français d'Algérie » en parallèle avec la multiplication des syndicats d'industrie (dockers, cheminots, traminots).

Certes la loi de 1884 réserve l'administration des syndicats aux seuls Français bénéficiant des droits civiques depuis la loi brûlot sur la citoyenneté de 1889, mais les « indigènes » en forment une base active dont l'importance ira *crescendo*. Ils investissent dès 1910 les bourses du travail⁵. Avec le développement de l'émigration algérienne en France prend naissance un processus d'autonomisation du syndicalisme, notamment avec les Congrès ouvriers nord-africains regroupés par la C.G.T.U. en 1924. À la différence de leurs homologues de la métropole, les syndicalistes algériens tout en s'affirmant « révolutionnaires prolétariens » posent la revendication d'indépendance nationale comme un objectif prioritaire. Après la Deuxième Guerre mondiale, en Algérie comme dans le reste du Maghreb le syndicalisme affermit sa militance dans le monde du travail mais avec une stratégie d'instrumentalisation résolument tournée vers la question nationale. Les syndicats sont désormais dominés par les nationaux et des syndicalismes distincts se construisent dans les trois pays (Algérie, Maroc, Tunisie) en raison de contextes historiques et politiques spécifiques. Les indépendances transforment radicalement les modes de représentation collective et d'action syndicale. Émerge alors une caractéristique commune à travers un rapport à l'État, sous sa forme d'État-palais comme au Maroc, ou celle d'État-parti pour l'Algérie et la Tunisie. Peu auparavant, les turbulences des processus d'indépendance réduisent ces syndicalismes à des organisations formelles, des coquilles vides purgées de la militance

³ Grâce à cette unité, le monde du travail africain comprend alors cinq fédérations réunissant 107 syndicats, avec plus de 1,5 millions de membres (Coquery-Vidrovitch, 1994).

⁴ Des bourses du travail accompagnent l'émergence d'organisations de métier regroupant les typographes, cordonniers, feronniers, coiffeurs, tailleurs de pierre, etc.

⁵ Cette cohabitation traduit également la portée de l'action des militants laïcs d'extrême-gauche. L'un des chantre de cette cohabitation, un instituteur communiste (Maxime Guillon), va jusqu'à soumettre la célèbre motion de Sidi-Bel-Abbes à l'Internationale communiste qui l'écarte en stigmatisant la "fraternité" assimilationniste et laïque comme une manifestation idéologique du colonialisme.

idéologique qui les a historiquement forgées. C'est notamment le cas de l'Algérie qui, en raison de la guerre de libération nationale, voit son syndicalisme se distinguer très nettement du cas sud-africain.

Un couple syndicalisme de métier/syndicalisme d'industrie asynchrone.

Hormis quelques exceptions, le syndicalisme africain n'a pu bénéficier de la dynamique originelle impulsée par ce couple à partir de la Révolution industrielle et sur la base de laquelle les syndicalismes des pays du Nord ont pu fonder et développer leurs modes d'organisation et d'action. Les rares travaux de recherche portant sur les périodes précoloniales, utilisant principalement les documentations et récits de chroniqueurs arabes et portugais montrent qu'en Afrique comme dans les autres sociétés humaines, le travail a fait l'objet d'une division assujettie aux substrats identitaires et culturels locaux. Cette division du travail était principalement agraire et donc fondée sur des catégories comme l'âge, le sexe, les structures claniques et les réseaux d'alliance que de telles catégories produisent⁶. Les longues périodes coloniales ne contribuent que dans quelques rares cas à la formation des métiers et donc aux corporations qui peuvent les sous-tendre⁷. Cependant, comme dans plusieurs autres domaines, les colonies à forte densité de peuplement européen se distinguent. Là encore, les exemples de l'Afrique du Sud et de l'Afrique du Nord ressortent, mais pour des raisons historiques fort différentes. De vieilles et puissantes corporations professionnelles quadrillaient l'ensemble des sociétés du Maghreb. L'occupation coloniale française en Algérie en détruit de façon quasi inexorable (à quelques régions près) et à grande échelle les principales assises. N'étant pas une colonie de peuplement, le Maroc en est quant à lui épargné. Le relais entre ces organisations de métiers et les futures corporations professionnelles durant l'occupation française ne se concrétisera pas, en ce sens que ces dernières sont exclusivement formées par les « petits colons » d'origine européenne. Le développement des corporations indigènes emprunte ainsi un cheminement séparé et parallèle.

Qu'il soit français, anglais, ou portugais, le colonialisme se préoccupe peu de développer des infrastructures industrielles locales, tourné qu'il est d'abord vers l'exportation des richesses des colonies en direction des métropoles. Le syndicalisme d'industrie qui en résulte porte donc des caractéristiques propres : une prédominance de syndicats dont les bases démographiques plongent leurs racines dans l'exploitation minière, les secteurs à faible transformation de matières premières et les activités de transport.

Pour résumer, il s'agit donc d'un syndicalisme d'industrie tardif, orienté dès sa naissance, sur les plans de l'organisation interne et de la militance, vers une configuration de syndicalisme de masse, fortement teinté qu'il est par la question nationale et par le recours conséquent à des stratégies de mobilisation. Paradoxalement, c'est la profondeur somme toute relative de ce phénomène d'industrialisation et la circonscription de son maillage à des

⁶ Ida Der Thiam évoque à cet effet surtout « des sociétés agricoles, communautaires, d'autosuffisance et faiblement monétarisées, telles qu'on peut les imaginer d'après certaines survivances de leurs usages passés » (1993:13).

⁷ Quelques cas spécifiques de regroupements de métiers apparaissent très tôt ça et là, comme celui des charpentiers au Sénégal dès 1885. Syndicat ou pas? La question demeure encore posée pour I. D Thiam (1993) qui parle davantage d'amicale corporative que de véritable regroupement professionnel en raison d'une législation coloniale résolument réfractaire.

zones et des secteurs d'activité déterminés qui contribuent à expliquer l'incontestable capacité d'adaptation que l'on observe de plus en plus actuellement.

2- Le développement du mouvement syndical en Afrique après 1980. Libéralisation économique, démocratisation et syndicalisme⁸

Les pays africains connaissent au cours des années 1980 à nos jours deux grandes transformations sociales concomitantes, à savoir : la démocratisation politique et la libéralisation économique (Webster, Omar 2003). Pour la plupart des pays africains d'avant la libéralisation économique, on peut identifier des variantes de modes d'incorporation des intérêts dans des formes d'organisations monopolistes dominées par l'État. Le 'contrat social' post-colonial lie souvent le syndicalisme à un projet de développement national d'expansion du secteur public et d'industrialisation. Sous l'influence de la libéralisation économique et de la démocratisation politique, ce contrat social est révoqué. La crise financière et de la gouvernance rendent l'État incapable de soutenir, et encore moins d'étendre ce contrat social. Cette tendance régressive est renforcée au plan idéologique par les changements au plan économique, souvent suscités de l'extérieur par les institutions financières internationales, via leurs programmes d'ajustement structurel. Les luttes syndicales et des mouvements sociaux, d'une part, et d'autre part les pressions exercées par des puissances extérieures influentes dans la région au plan politique, telles les États-Unis, la France et l'Angleterre⁹ -dans le cadre de leurs propres intérêts géopolitiques- contribuent à une démocratisation électorale plus ou moins grande selon les pays.

Dans la foulée de l'effondrement du bloc soviétique, les années 1990 marquent dès leur début une vague de changements de nature politique, avec le phénomène de « *démocratisation* ». La base de plusieurs régimes plus ou moins marxisants, ou reposant sur un État autoritaire et économiquement dominant, en est définitivement ébranlée. Les voies de sortie de la longue période post coloniale sont diverses et prennent des trajectoires portant la marque des contextes locaux. La traditionnelle communauté de destin historiquement attachée aux principales zones géopolitiques du continent éclate. Des expériences tout aussi originales que fortement contextualisées par l'action des acteurs locaux produisent des influences qui ne manquent pas d'avoir une portée continentale globale. La démocratisation politique des années 1980-1990 en faveur du multipartisme et d'élections libres en vient, sur le continent, à être associée avec la démocratie libérale, la bonne gouvernance et la règle de la Loi. Toutefois, vers la fin des années 1990, l'euphorie initiale retombe.

L'observation des dynamiques nouvelles issues de ces expériences fait ressortir toute la diversité des orientations prises par les syndicats. Les contraintes des champs politiques locaux conduisent ces derniers à imaginer

⁸ Cette section s'appuie principalement sur le texte de Beckman et Sachikoyne (2001), sauf lorsque indiqué autrement.

⁹ C'est sous la pression de cette nécessité de bonne gouvernance qu'apparaissent les nouveaux « Projets pour l'Afrique ». De l'initiative de F. Mitterand pour une « bonne gouvernance en Afrique » lors du Sommet de la Baule à celle de J. Chréten pour le NEPAD, ces projets ont tous le point commun de vouloir subordonner leur aide africaine à ces initiatives.

constamment des alternatives stratégiques visant à les faire reconnaître comme des acteurs à part entière dans des sociétés civiles dont le poids est allé croissant pendant ces deux dernières décennies. Cela, d'autant plus que la vitalité de sociétés civiles comme celles que l'on voit progressivement se consolider dans des pays comme l'Afrique du sud, le Sénégal, l'Algérie ou le Mali, doit une grande part à l'engagement de mouvements syndicaux résolus à gagner l'autonomie indispensable à leurs objectifs. Des objectifs qui couplent deux dimensions. La première vise la construction d'un espace démocratique fondé sur une séparation effective des trois pouvoirs qui seule permettrait l'expression des principaux acteurs de la société civile, parmi lesquels les organisations syndicales trouveraient leurs alliés naturels. La deuxième est d'ordre stratégique en ce sens qu'elle vise un processus d'institutionnalisation du mouvement syndical, à l'instar de ceux qui ont permis aux syndicats du Nord d'agir dans des modèles d'encadrement juridique dont la portée s'est historiquement révélée indispensable à la défense des acquis politiques et sociaux obtenus¹⁰.

Dans les deux cas, la dynamique mise en œuvre par ces dimensions passe par une redéfinition du rapport à l'État et prend des formes différentes en fonction des régimes politiques et des contextes socioéconomiques locaux. Quoi qu'il en soit, dans la mesure où la deuxième dimension est tributaire de la première, on comprend mieux la diversité des expériences africaines en la matière. En ce sens, plus le déficit démocratique est important, plus nombreuses sont les entraves au processus d'institutionnalisation de l'acteur syndical. Au-delà de son aspect formel, la relation quasi proportionnelle entre ces deux dimensions apparaît comme un indicateur fiable des différentes expériences de renouvellement des pratiques et des discours des syndicalismes africains¹¹.

Cette dynamique couplant « démocratisation politique » et « processus d'institutionnalisation » présente des variantes différentes selon les pays et leurs contextes sociohistoriques propres. L'institutionnalisation a pu, dans plusieurs pays, être enclenchée et permettre aux syndicats locaux de garder le privilège de l'initiative de l'action et s'imposer comme des acteurs institutionnels engagés autour des grands enjeux politiques. Dans ces cas précis, l'adoption d'une stratégie de syndicalisme de transformation sociale suscite de réels espoirs en matière d'institutionnalisation, même dans le cadre d'un champ politique encore fermé à plusieurs égards, comme en Afrique du Sud ou en Algérie par exemple. Ce sont là des cas porteurs d'espoir quant à la capacité de régénération de la société civile à laquelle peuvent

¹⁰ On peut citer, parmi ces modèles, quelques exemples significatifs de leur nécessité stratégique sur le plan syndical. Le premier est celui du *Wagner Act* (1935) et ses impacts sur la formation du système de relations industrielles aux États-Unis d'abord, et ensuite au Canada où ce modèle a bénéficié d'une consolidation qui constitue encore aujourd'hui la structure de base de l'encadrement juridique des relations du travail. Le cas du Québec est à cet égard particulièrement illustratif de cette stratégie d'institutionnalisation si judicieusement rendue par la formule de M.-J. Gagnon (1993): « la loi est la compagne des syndicats ». Il y a également d'autres exemples européens comme les modèles français, scandinave ou allemand, où les processus d'institutionnalisation ont, à travers des voies différentes, débouché sur la formation de systèmes de relations industrielles où l'acteur syndical joue un rôle majeur et où les acquis obtenus par l'action bénéficient d'une pérennité juridiquement assurée par ces systèmes.

¹¹ Cette dynamique fait parfois appel à des initiatives conjointes de coopération internationale entre des organisations syndicales africaines et certaines de leurs homologues du Nord. C'est le cas par exemple de plusieurs protocoles de collaboration établis entre certaines centrales québécoises (FTQ et CSN notamment, c'est aussi le cas du CTC canadien) et des organisations syndicales du Sénégal, d'Algérie et du Mali par exemple. Ces protocoles portent non seulement sur des considérations d'ordre organique (techniques d'organisation, structures organisationnelles, etc.) mais également sur les stratégies de gestion financière (fonds de solidarité, initiatives d'investissements, etc.) (Harvey, 2005).

contribuer les syndicalismes africains. Des contre-exemples existent par ailleurs qui confirment les difficultés majeures auxquelles ces derniers doivent parfois faire face. C'est le cas notamment de pays comme en l'Égypte. Ces trois exemples sont discutés dans la quatrième partie du texte.

Avec la libéralisation économique induite par les PAS, le salariat, comme catégorie sociale, et les régimes de travail, connaissent un appauvrissement radical (Mwamadzingo et Saleshando 2003) et une déréglementation des rapports de travail. Les lois du travail sont revues afin de limiter les protections syndicales et la sécurité d'emploi. D'autres réformes portent sur la réduction dans la couverture des divers programmes sociaux et des régimes de retraite, des coupures dans les services d'éducation et de santé. De vastes programmes de privatisations conduisent à des mises à pied massives dans les entreprises et ministères publics, à la hausse du chômage, à l'accroissement du marché du travail dans l'économie informelle et à la détérioration de la condition sociale et économique des femmes¹². Les salariés ayant perdu leurs emplois dans le secteur public connaissent par la suite un appauvrissement généralisé. Au milieu des années 1990, près de trente États africains ont implanté des mesures de libéralisation, en lien avec des PAS (Beckman et Sachinoyke 2001, p. 8).

Dans ce contexte, le syndicalisme voit sa situation se transformer et doit réagir. Les syndicats ayant peu d'emprise sur l'économie informelle, pourtant dominante dans plusieurs pays africains, leur situation s'est généralement dégradée (Munck 2002, p. 106-134), accusant une perte de membership et de ressources, et réduisant leur capacité à obtenir des gains pour leurs membres. Toutefois, le bilan syndical n'est pas entièrement négatif. L'Afrique assiste au développement du pluralisme syndical, forçant certaines anciennes centrales syndicales uniques à se démocratiser et à prendre leurs distances de l'État ou de l'ancien Parti unique, comme au Sénégal (Tidjani et Ndiaye 2001).

Le syndicalisme africain présente aussi une ouverture nouvelle aux revendications des femmes. Il revendique de plus en plus, dans l'établissement des plans d'ajustement structurel, l'intégration de la perspective de genre. « Sur le terrain, de très nombreux syndicats africains ont développé des programmes pour conscientiser les femmes sur leurs droits, les aider à s'émanciper par l'alphabétisation, l'éducation et la formation... (toutefois), la participation des femmes aux instances dirigeantes des syndicats est encore très faible » (Cissé, Davis, 2001). Les syndicats tentent de syndiquer les femmes en féminisant les équipes de recrutement, en mettant de l'avant les thèmes de la santé, de la sécurité ou du planning familial.

L'activité autonome de contestation s'accroît, que ce soit par des grèves de revendication de conditions de travail ou des grèves politiques de contestation de certains PAS, souvent en coalition avec diverses organisations de citoyens et de mouvements sociaux. Des innovations dans les pratiques syndicales ont lieu, que ce soit au niveau de l'économie

¹² Celles-ci sont doublement affectées : par la perte des emplois que certaines détenaient dans l'économie formelle des entreprises publiques, désormais privatisées et réduites en nombre de personnel, et par l'alourdissement de leur travail domestique non-rémunéré, lequel s'est accru par suite de la diminution des services publics de santé et d'éducation, auxquelles elles doivent pallier. Sans compter qu'elles sont fortement menacées par les conflits armés et le SIDA (Cissé, David 2001).

informelle, de nouvelles formes d'intervention économique -Fonds de solidarité sénégalais- (Caron, 2004) ou de diverses mutuelles et autres fonds syndicaux de micro-finance comme au Ghana (Muneku, 2003). D'autres innovations sociales se traduisent par la création de coopératives de travail, par le développement graduel d'une nouvelle conception du syndicalisme à l'échelle nationale et internationale. Sur le premier volet, national, émerge un syndicalisme de transformation sociale (appelé parfois syndicalisme de 'mouvement social' : *social movement unionism*), particulièrement illustré par le cas sud-africain. Sur le deuxième volet, on observe un syndicalisme international (*New labor internationalism*), une conception que les syndicats sud-africains ont mis en valeur. Ces deux derniers thèmes sont développés plus loin.

3- Les régimes de travail africains

Les régimes de travail¹³ sont constitués à divers niveaux. Au niveau du lieu de travail, l'influence des régimes nationaux se fait sentir de façon variable. Par exemple, au Zimbabwe, la loi prévoit la création de comités de travailleurs ou de conseils du travail, l'existence de procédures de griefs et l'exercice du droit de grève. En Afrique du Sud, les délégués d'atelier jouent un rôle charnière. Dans d'autres cas, les entreprises ajoutent aux lois leur propre code de conduite, des codes qui sont parfois négociés avec les syndicats, même si ce n'est pas la norme. Parfois, les ententes locales couvrent, outre les conditions de travail, des régimes de santé, des programmes de formation et même la question du logement.

Au niveau sectoriel, le régime de travail est habituellement davantage formalisé. On trouve des régimes sectoriels négociés dans plusieurs pays, comme par exemple, la Zambie, le Ghana, le Nigéria, le Sénégal, l'Égypte, l'Afrique du Sud et le Zimbabwe. Ces ententes couvrent les niveaux de salaires et d'autres avantages : formation, aide médicale, santé et sécurité au travail, départs, régimes de retraite, etc. Ils incluent aussi dans certains cas des clauses au sujet de la discipline et des procédures de griefs.

Au niveau national, les lois prévoient des procédures visant à limiter les grèves, telles la conciliation, la médiation, l'arbitrage, en plus de dispositions en ce qui concerne les congés de maternité et contre la discrimination raciale ou sexuelle. Parfois, les lois, comme en Afrique du Sud, prévoient des mesures en termes de formation, de sécurité sociale, de régimes de retraite, et des comités nationaux tripartites pour discuter des prix, revenus et d'autres enjeux de politiques publiques.

Les aspects des régimes de travail qui ont fait l'objet des plus grands rapports de force dans la période de libéralisation et de démocratisation sont ceux qui concernent le droit à la reconnaissance syndicale et à la

¹³ Cette section s'appuie principalement sur le texte de Beckman et Sachikoyne (2001), sauf lorsque indiqué autrement. Par régime de travail, Beckman et Sachinoyke (2001, p. 9) réfèrent au complexe des institutions, règles et pratiques à travers lesquelles les relations entre le capital et le travail sont régulées tant sur les lieux de travail que dans la société en général (industrie, secteur, localité, région, national).

représentation syndicale, comme par exemple, les procédures pour l'enregistrement et la retrait de l'accréditation des syndicats, la définition des conditions permettant à des individus d'être membres d'un syndicat, les modes de reddition de compte des syndicats face à l'État et à leurs membres, la retenue des cotisations syndicales à la source, etc. Ces règles ont été contestées parfois par le bas, comme au Sénégal (Tidjani, Ndiaye 2001), où les nouveaux syndicats se trouvaient à être désavantagés par rapport aux syndicats en place, héritiers du régime du monopartisme et du monosyndicalisme, parfois par le haut, comme au Zimbabwe, où des modifications législatives favorables au pluralisme étaient vues comme un instrument pour diviser la classe ouvrière.

La restructuration des régimes de travail a été fortement influencée par la libéralisation économique, celle-ci étant souvent une condition essentielle à la signature des PAS. Comme le cas gabonais l'a montré, pour la Banque mondiale et le FMI, les lois du travail ne devraient pas offrir des protections et avantages supérieurs aux normes (minimales) de l'Organisation internationale du travail (Bellemare, Ackéyi 1999). Aussi, chaque signature de PAS est précédée ou accompagnée par des modifications législatives généralement favorables aux employeurs et susceptibles d'apparaître attrayantes pour les investissements étrangers. Les règles régissant la sécurité d'emploi et le salaire minimum sont particulièrement visées par ces réformes. Dans d'autres cas, les législations sociales, incluant celles sur le travail, sont suspendues à l'intérieur de zones franches d'exportation, desquelles, par exemple, le syndicalisme est banni¹⁴. Les stratégies de plusieurs États, tel le Gabon, visent à encourager les syndicats plus coopératifs et à nuire aux syndicats davantage opposés à leurs politiques, par des stratégies de cooptation et d'intimidation, en plus d'intervenir fréquemment directement dans les affaires internes de syndicats. Dans plusieurs pays, les syndicats sont sortis passablement affaiblis de ces transitions économiques et politiques.

Malgré tout, des syndicats, comme en Zambie, au Ghana et en Afrique du Sud, tiennent un rôle de leader dans le développement de nombreuses luttes et coalitions avec d'autres groupes sociaux, incluant des communautés locales, des consommateurs, des groupes de femmes, contre la hausse des tarifs des services publics ou privatisés, contre les privatisations, pour l'accès gratuit ou à faible prix des médicaments contre le Sida, etc. Au Zimbabwe, le syndicalisme s'est renforcé avec le rehaussement du militantisme de ses membres alors qu'en Zambie, il s'est divisé.

Beckman et Sachinoyke (2001) concluent que si le bilan de la libéralisation est globalement négatif pour le syndicalisme et les conditions de travail, ce bilan est plus contrasté en ce qui concerne la démocratisation. En Afrique du Sud, le syndicalisme a largement bénéficié de celle-ci pour se faire reconnaître de nouveaux droits et une participation ouverte aux discussions sur les politiques publiques, qu'elles soient sociales ou économiques. Au Sénégal, cette démocratisation a conduit au début au développement de syndicats autonomes, ce qui ne fut pas le cas en Égypte. Au Nigéria, l'État a renforcé sa répression du syndicalisme. La transition au multipartisme au Ghana et en Zambie n'a pas conduit à des changements significatifs dans ce que Akwetey (2001) nomme un régime despotique

¹⁴ « Résultat, ces zones franches, qui emploient en majorité des femmes, sont trop souvent des zones de non-droit syndical où l'exploitation est la norme. Au Maroc, malgré la répression antisyndicale qui y sévit, les syndicats se battent pour organiser les ouvrières des usines textiles dans les zones industrielles. À Maurice, les syndicats ont mis sur pied une crèche pour les enfants des travailleuses des plantations sucrières » (Cissé, David 2001).

de travail. Globalement, les auteurs notent que la démocratisation a aidé la mobilisation syndicale mais que celle-ci ne fut pas suffisante pour résister aux politiques libérales et aux demandes de concessions des employeurs.

4- Analyse de trois cas exemplaires d'évolution du syndicalisme africain

4.1. Le syndicalisme égyptien : un riche héritage historique fragilisé par une mise au pas institutionnelle

Dans le nord de l'Afrique, l'expérience égyptienne constitue à cet égard une illustration singulière à deux niveaux. D'abord, le syndicalisme égyptien n'a pu, en dépit d'une longue et riche expérience historique, s'appuyer sur ce double processus de démocratisation politique de l'espace public et d'institutionnalisation des relations du travail qui lui aurait permis cette indispensable autonomie d'action dont certains de ses autres homologues africains ont pu bénéficier. Ensuite, sa singularité ressort davantage au regard des nombreux points communs sur les plans politique, culturel et géographique avec des pays comme l'Algérie par exemple. Ces deux pays partagent une certaine communauté de destin en raison, premièrement, de l'existence d'un régime militaire autocratique de type kémaliste (Carlier, 1995), car soucieux malgré tout de renvoyer vers l'extérieur une image « démocratique » ; deuxièmement, en raison de l'activisme bruyant d'un islamisme politique portant sans complexes son projet de khalifat salvateur et, enfin, par la présence d'une société civile dont les principaux acteurs de son aile progressiste, y compris les formations religieuses modernistes (Sorman, 2003), ravalent toute contestation. Elles se rangent derrière un régime considéré comme l'ultime rempart face à ce projet anachronique mais dangereux parce que soutenu par certaines couches populaires qui y voient une alternative à un pouvoir pour le moins honni (Bouayed, Chanson-Jabert 1990).

Les luttes sociales menées par le syndicalisme égyptien attestent de son engagement dans les transformations sociopolitiques et sa participation active aux enjeux politiques de l'Égypte moderne (Handoussa, Tzannatos, 2002). Depuis la fondation, en 1909, du Syndicat des ouvriers des industries manuelles, élan aussitôt interrompu par le protectorat de décembre 1914, à la formation de la grande centrale FSOTE (Fédération des syndicats ouvriers du territoire égyptien), en passant par les syndicats « de classe », d'obédience communiste des années précédant la Seconde Guerre mondiale, ce mouvement s'impose comme une force de transformation sociale (Tomiche, 1974). Le mouvement syndical subit la vassalisation systématique de ses composantes par le pouvoir nassérien d'abord, puis par les deux administrations autoritaristes suivantes de Sadate et de Moubarak. Faut-il rappeler, à sa décharge, que ce syndicalisme a vu son caractère pluraliste définitivement révoqué avec le *Unified Labour Law Code* de 1959 qui sera parachevé par le *Trade Unions Law* de 1964. Avec une centralisation poussée, liée au verrouillage du champ politique par le régime, la Fédération Générale des Syndicats Égyptiens (*GFETU, General Federation of Egyptian Trade Unions*) tombe, littéralement, sous la tutelle du nouveau mais puissant Ministère du Travail. Une répression sévère sanctionne les différentes formes de revendication syndicale : les grèves sont pratiquement prohibées malgré leur inscription dans le cadre légal. Cette coupe réglée sera finalement entérinée par la loi sur les syndicats de 1981. Dès lors, les luttes sociales des années suivantes marqueront cette mise sous tutelle par des mouvements sociaux « spontanés », se concrétisant parfois par des émeutes de la faim durement réprimées, et qui traduisent le peu de confiance mis dans les coquilles vides que sont ces « organisations de masse » censées représenter les travailleurs.

Désormais, comme le souligne sans El-Shafei (1995), « *Egyptian trade unions act as agents of the state inside the workers' movement* ».

La politique de libéralisation économique des années 1990 marque de nouveau l'assujettissement des organisations syndicales à la « structure corporative autoritaire » caractérisant l'État égyptien de ces dernières décennies (El-Shafei, 2001). La libéralisation économique, loin de favoriser le développement de la société civile, a contribué à la formation d'un nouveau rapport État/société civile, notamment à travers l'institutionnalisation de cet assujettissement du mouvement syndical¹⁵. L'un des acquis néanmoins les plus tangibles de ce mouvement est celui de la sécurité d'emploi des travailleurs du secteur public face aux aléas de la conjoncture économique. À cela s'ajoutent la réduction du temps de travail dans le secteur industriel, des augmentations régulières du salaire minimum ainsi que la mise en place de régimes d'assurance sociale (El-Mikawy et Pripstein Posusney, 2002).

De l'éclatement du « contrat social nassérien » à la nouvelle orthodoxie économique

Le « programme d'ajustement structurel et de stabilisation économique » entrepris en 1991 par le régime sous les auspices du FMI et de la BM n'ambitionnait rien moins qu'un accroissement significatif de la fiscalité de l'État en vue d'un rééquilibrage de la balance monétaire. Même si certains indicateurs macroéconomiques font montre d'une relative amélioration, plusieurs effets pervers du PAS se manifestent clairement au niveau microéconomique, à travers une détérioration très nette des conditions de vie des travailleurs et, plus généralement, par une paupérisation manifeste des couches les plus vulnérables de la population (Cassandra, 1995). À partir de 1996, le régime réaffirme sa volonté d'enclencher un processus de privatisation du secteur public, au point d'en faire un volet dominant du PAS, au détriment des volets fiscal et monétaire qui avaient, à l'origine, justifié la mise en place de ce plan. C'est pour le mouvement syndical une remise en question radicale du « contrat social nassérien » : ce consensus social qui, à la manière d'un compromis fordiste aux couleurs de l'Égypte, garantissait aux travailleurs une certaine sécurité d'emploi contre une paix sociale durable. Pour la plupart des travailleurs du secteur public¹⁶, notamment ceux des grands centres urbains, l'argument avancé, celui d'une main d'œuvre par trop pléthorique, ne tient pas la route et ne peut justifier leur sacrifice à l'autel de l'« ajustement structurel¹⁷ ». De nombreux observateurs ne manquent guère par ailleurs de souligner les effets tout aussi dévastateurs du PAS sur l'autre secteur d'activité névralgique de l'Égypte : l'agriculture et sa foisonnante main d'œuvre informelle¹⁸.

¹⁵ Une évolution pour le moins remarquable lorsque l'on sait que c'est précisément en Égypte que s'est formée la première association syndicale attestée, au tournant du siècle dernier, à la faveur de la grève des manufactures de tabac du Caire entre décembre 1899 et février 1900 (Abbas, 1967).

¹⁶ Secteur regroupant plus du tiers (35%) de la main d'œuvre totale du pays (Beckman, Sachikonye, 2001).

¹⁷ Les années suivantes confirment l'approfondissement de cette orientation par un assouplissement prononcé des charges des entreprises et par une réduction appuyée des contraintes légales en matière d'emploi et de relations du travail, et ce tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Le droit de grève, juridiquement reconnu pour la première fois en 1952, est assorti de telles conditionnalités que son exercice en est rendu légalement impraticable.

¹⁸ Cela notamment à travers l'adoption en 1992 par le parlement des "amendements scélérats" à la loi sur les Relations Agraires et qui augmentent drastiquement les taxes foncières des *feddans*. Le but manifestement visé est celui d'éradiquer la "petite agriculture" et les nombreuses exploitations familiales au profit d'une "agriculture d'affaire" par un processus de remembrement foncier. C'est dans ce contexte que prennent sens les objectifs

Dans le contexte des récentes transformations, ce pays apparaît à sa manière comme un cas patent de l'émergence de cette orthodoxie nouvelle qui, paradoxalement, permettra aux régimes autoritaires en place depuis l'indépendance, d'assurer leur pérennité tout en affichant leur attachement au nouveau couple, idéologiquement porteur, de la libéralisation économique et de la « démocratisation politique ». La société civile a pu, dans des conditions difficiles, accompagner sinon susciter le processus de démocratisation. Pour le mouvement syndical, cette dynamique est loin de concrétiser les espoirs qui lui sont prêtés pour les travailleurs. Elle se présente comme une nouvelle orthodoxie professant le credo de la réduction drastique du rôle de l'État par une politique de privatisation systématique. Ses premières et très nombreuses victimes sont d'abord les employés des secteurs public et para public. Tout se passe comme si la « démocratisation politique » et la formation d'une véritable société civile devaient nécessairement être tributaires de cette nouvelle orthodoxie. À tel point que, pour certains observateurs, « the liberation of civil society from the suffocation grip of the state has become the hegemonic ideological project of our time » (Beckman, 1993:20). Dans la réalité des choses, ce « processus de démocratisation » de la société s'est concrètement soldé, en Égypte comme ailleurs, par un raffermissement de l'autoritarisme du régime en place, et ce en concomitance quasi parfaite avec la période d'implantation du PAS (Beckman, Sachikonye, 2001).

Les politiques économiques induites par le PAS ne manquent pas de produire les contrecoups sociaux qui leur sont inhérents et le régime ne prendra conscience de leur formidable portée que très tard. La présence historique en Égypte d'un islamisme politique plus ou moins actif au gré des soubresauts politiques qui secouent régulièrement le pays permet de mieux apprécier l'évolution récente du contexte politique dans lequel prend forme le processus de dérégulation du régime des relations du travail. L'application du PAS est allée de pair avec le durcissement d'un pouvoir dont l'autoritarisme était déjà sans concession. Jusque très récemment, ce dernier a pu bénéficier du soutien des organisations et des mouvements progressistes égyptiens en raison de la communauté d'analyse que ces acteurs partagent concernant le projet de société et les objectifs stratégiques d'un mouvement islamiste tentaculaire et de son danger potentiel pour l'avenir politique de l'Égypte. Le résultat immanquable fut l'immédiate possibilité pour le régime d'avoir les mains libres pour verrouiller encore davantage le champ politique, en empêchant toute possibilité d'expression politique, notamment par la reconduction *ad vitam aeternam* de ses traditionnelles mesures d'urgence, étouffant toute velléité de représentation ou d'action collective. À la faveur de la violente répression anti-islamiste, le régime écrasera ainsi toutes les tentatives visant à remettre en question, voire simplement à débattre des politiques sociales.

C'est dans ce contexte peu propice à la libre expression et en forte conjugaison avec les conséquences néfastes du PAS, que se mûrit l'idée d'un nouvel *Infītah*, mais à la chinoise : une sorte d'initiative comparable au modèle chinois d'une ouverture économique sous contrôle étroit de l'État, avec ce mérite de permettre une certaine libéralisation économique sans pour autant entamer la pérennité du système politique en place. Un indice annonciateur : c'est dans

d'économie d'échelle invoqués par l'Administration Publique pour favoriser le développement de cette agriculture extensive préconisée par les instances financières internationales.

l'esprit de ce projet que prend sens la formation et l'action d'un organisme prônant les vertus du néolibéralisme, à ses yeux indispensable au développement de l'Égypte de demain, le *New Civic Forum*. Cette instance est très vite légitimée entre autres par certains économistes de renom comme Saïd El Naggar qui en prit la tête, arguant de la conviction que la libéralisation économique constitue la condition *sine qua non* de la démocratisation politique. Un discours que les acteurs d'une société civile égyptienne encore en formation -mais dont la fragilité n'empêche pas le volontarisme croissant- ne tardent guère à rejeter, notamment par la voix de la gauche radicale traditionnelle dont plusieurs composantes n'hésitent plus désormais à se démarquer du régime. Cet engouement n'est cependant pas partagé par des formations de gauche supposées représenter le monde du travail comme le NPUP (*National Progressive Unionist Party*) aux yeux de qui le danger représenté par l'hypothèque islamiste justifie l'autoritarisme et la répression menée par le régime et dont il faut bien accepter les corollaires: la fermeture de l'espace démocratique et d'expression politique libre, un coût amer mais estimé nécessaire. Pour des observateurs avertis comme El-Shafei (2001), même si mince est l'espoir de voir émerger rapidement une solide société civile en Égypte, son développement devra passer par le monde du travail et l'implication des acteurs professionnels et corporatifs : c'est-à-dire par le biais de la construction de « *"professional" civil society organizations* ».

Pour conclure, l'expérience égyptienne apparaît ainsi particulièrement illustrative des facteurs qui entravent la dynamique conjuguant les phénomènes de démocratisation de l'espace politique et d'institutionnalisation du syndicalisme. Elle permet également de dégager deux constats. Le premier est qu'une telle dynamique ne va pas de soi dans un contexte sociopolitique marqué par un lourd déficit démocratique hérité du rôle historiquement dominant de l'État-palais dans la sphère publique. Le deuxième est que l'intervention du FMI et de la Banque Mondiale surtout, montre que cet acteur bicéphale, tout exogène qu'il est, fait montre d'une capacité de transformation pour le moins déterminante, alors même que les acteurs dominants locaux ne disposent d'une capacité d'action qu'à portée limitée. La suite de ce travail montre que ce dernier constat est loin d'être circonscrit au seul cas de l'Égypte, car nombreuses sont les observations et les recherches qui tendent à montrer le rôle hypertrophié des institutions de *Breton Wood* dans les systèmes de relations industrielles des pays où elles interviennent.

4.2. Le syndicalisme algérien : une stratégie pragmatique de revendication et une volonté de transformation sociale malgré les brides du pouvoir politique.

La période post indépendance est caractérisée par quelques éléments clés pour le syndicalisme maghrébin dans son ensemble. Le premier est la position privilégiée des grandes centrales syndicales vis-à-vis de l'État auprès duquel leurs dirigeants jouent un rôle à la fois de conseil et de représentation du monde du travail. C'est la mise en place d'un « syndicalisme d'encadrement » (De Laubier, 1979) par rapport auquel le pouvoir en place, particulièrement en Tunisie et en Algérie, conserve une méfiance certaine pour des raisons historiques de conflit d'intérêt. Dans le cas du Néo-Destour tunisien comme dans celui du FLN (Front de libération nationale) algérien, les membres actifs et les cadres dirigeants sont puisés dans des mêmes cercles de militance et font donc l'objet des mêmes sollicitations sur le plan de l'engagement politique à un moment de l'Histoire où l'enjeu prééminent est la question nationale. Une fois la

stabilisation du pouvoir effective, le parti-État veille à n'avoir à contrôler qu'une grande centrale unique -à défaut d'être unifiée par consensus- dont l'instrumentalisation politique passe par une fonction d'« organisation de masse » à laquelle ni l'U.G.T.A. (Union générale des travailleurs algériens) ni l'U.G.T.T. (Union générale tunisienne du travail) ne peuvent résister. En Algérie, cette fonction ne commence à se transformer que suite aux émeutes des journées sanglantes d'octobre 1988, contraignant les dirigeants militaires à faire ouvrir le champ politique par un président Chadli surpris par l'ampleur insoupçonnée des événements. C'est dans la foulée de l'*Infitah* qui s'ensuit -ouvrant une période littéralement enivrante pour nombre d'acteurs d'une société civile jusque là bridée- que le syndicalisme algérien renoue avec le pluralisme qui avait autrefois caractérisé sa formation¹⁹. Il se reconstruit alors sur des bases nouvelles portée par un pragmatisme de revendication en rupture désormais avec cet « idéologisme révolutionnaire » ambiant encore si prégnant.

Le point commun aux trois grandes centrales syndicales du Maghreb est celui d'avoir, dès l'indépendance, été écartées du pouvoir tout en ayant fourni à ce dernier plusieurs de ses dirigeants²⁰. Paradoxalement, concernant l'Algérie ce sont les dirigeants syndicaux eux-mêmes qui prennent l'initiative de faire de l'U.G.T.A. un « syndicat révolutionnaire » (selon la formule consacrée par son dirigeant Mouloud Oumeziane) en conformité avec le modèle communiste (Kaddache, 2004). Cette orientation se concrétise plus particulièrement dans l'engagement des cadres régionaux et des responsables sectoriels de l'U.G.T.A. dans la mise en place des coopératives de travailleurs et des domaines autogérés qui voient le jour dans l'agriculture et dans plusieurs autres secteurs d'activité. Dans le secteur industriel des hydrocarbures, les sections de l'U.G.T.A., jouent un rôle actif de contestation en menant des luttes de revendication dont plusieurs débouchent sur de réels acquis sociaux²¹. Les avancées liées à cet héritage ne sont pas étrangères au fait que les organisations syndicales actuelles, relevant organiquement de l'U.G.T.A., bénéficient de la crédibilité nécessaire pour prendre la tête du mouvement de contestation du processus de privatisation entamé par les pouvoirs publics en conformité avec les vœux des instances financières internationales comme le FMI et la banque mondiale.

Les décennies 1980 et 1990 apparaissent comme une période de relative émancipation du syndicalisme algérien. Cela, dans un contexte marqué par l'irruption dans la sphère publique de l'islamisme politique. En gestation depuis de nombreuses années -parce que longtemps bridée par un pouvoir politique habitué à en instrumentaliser l'usage pour affaiblir son opposition « marxiste » - la nébuleuse islamiste réussit à s'imposer comme un acteur avec lequel il faut désormais compter. Cette nouvelle donne politique n'entame en rien la combativité syndicale, et au mouvement

¹⁹ Au point que certains débats idéologiques, interrompus par l'Histoire peu avant et peu après l'indépendance reprirent, malgré leur caractère parfois anachronique : l'ivresse du débat libre et critique fut durant ce laps de temps nettement perceptible.

²⁰ Cela, malgré certaines velléités à ce niveau, à l'exemple de ce Secrétaire général de l'UMT (Union marocaine du travail), Mahjoub Ben Seddik, qui déclare : "Si les syndicats européens ont une vocation de contestation du pouvoir, nous avons une vocation de pouvoir" (*Jeune Afrique*, 25 mars 1965).

²¹ L'U.G.T.A. mettra à profit son engagement international pour réaliser et consolider son autonomie sur le plan domestique. Cet engagement se traduit notamment par un dynamisme et des initiatives remarquées au sein de la CISA (Centrale internationale des syndicats arabes). L'U.G.T.A. dirige l'un des deux bureaux de l'Institut d'éducation ouvrière et de recherche de la CISA après en avoir suscité la formation.

social qui secoue l'Algérie s'associent également de nombreuses sections syndicales de l'U.G.T.A.. Cela, même si la direction de la centrale était, depuis le début des années 1980, passée *de facto* sous le contrôle du parti FLN²². L'évolution récente du syndicalisme dans le cas de ces pays a pris une tournure nettement distincte de celle des syndicalismes d'Afrique sahélienne ou d'Afrique australe par exemple pour deux raisons. La première est relative à la déstabilisation sociale et politique due aux conséquences dramatiques de la confuse confrontation entre le pouvoir algérien et la nébuleuse des groupes armés islamistes. La deuxième renvoie au maintien, voire à la consolidation de régimes imperméables à toute idée d'ouverture ou d'assouplissement d'un champ politique résolument verrouillé depuis les indépendances.

Sur le plan social cependant, les régimes de relations du travail ont pu, depuis les indépendances, bénéficier d'une consolidation des politiques de protection sociale et de l'emploi que les syndicats appelaient de leurs vœux. L'État a joué en Algérie un rôle majeur dans la construction et la stabilisation d'un modèle de relations du travail qui, grâce ou en dépit de sa légitimation idéologique, a pu s'inscrire dans la durée. La remise en question, dans le milieu des années 1990, du « compromis socialiste » marque une véritable césure. Les politiques d'industrialisation ayant surtout privilégié le développement des grands centres urbains, l'exode rural, phénomène déjà largement enclenché durant les périodes coloniales, a contribué au développement d'un monde du travail présentant toutes les caractéristiques des processus d'urbanisation et d'industrialisation dont la conjugaison avait accompagné le développement des capitalismes industriels des pays du Nord. Les « restructurations » entreprises dans les tumultueuses années 1990 donnent à ces politiques un coup d'arrêt. Elles affectent de plein fouet cette population « ruraine », économiquement portée à bout de bras par une classe de travailleurs d'origine paysanne attirés par l'industrialisation débridée des trente dernières années : une politique dite d'« industrie industrialisante » dont les résultats aussi rapides que délétères doivent en grande partie leur fragilité à cette pratique de construction d'usines « clés en mains²³ » dotée de toutes les vertus par le régime boumedienniste.

La « crise » d'octobre 1988 n'est pas un simple soubresaut provoqué par une jeunesse émeutière en mal de défoulement. Il s'agit d'une véritable rupture historique. Un point de non retour qui marque la formation d'un nouvel espace d'expression politique dans lequel ne manquera pas de s'introduire un mouvement islamiste depuis longtemps cantonné dans une semi clandestinité qu'il a positivement instrumentalisée. Dans ce contexte, de nouveaux acteurs politiques émergent certes, mais aucun n'échappe l'obligation de se définir d'abord par rapport à la question islamiste et à la légitimité de cette organisation en pleine explosion qu'est le FIS. Et ce, d'autant plus que c'est autour de cette formation structurée en réseaux souples ciblant les quartiers populaires des grands centres urbains que

²² Et ce suite au congrès extraordinaire de juin 1980 où l'appartenance au parti est devenu indispensable à l'accès aux postes de responsabilité. Cette tentative de mise au pas accentuera encore davantage la bureaucratisation de l'U.G.T.A.. Un phénomène par ailleurs également observable dans les autres centrales d'Afrique du nord et dont l'U.G.T.A., comme ces dernières, traîne encore aujourd'hui les stigmates.

²³ Ce processus d'industrialisation, de nature hautement exogène puisque écartant toute initiative locale et reposant en totalité sur un « génie expert » externe, s'avère finalement fort précaire et ne résiste guère aux inévitables défis de sa maintenance par des intervenants locaux qui n'ont été associés ni à sa conception technologique ni à son implantation.

convergent une partie importante de la jeunesse laissée pour compte par le régime. C'est également le moment que saisit l'U.G.T.A. pour entreprendre une dynamique qui lui permettra de se soustraire à la main mise de l'ex-parti unique. Malgré une offensive vigoureuse et déterminée à attirer les travailleurs des secteurs industriel et de l'éducation notamment, les syndicats islamistes du FIS se heurtent à une surprenante capacité de résistance de la part de l'U.G.T.A. : « s'il trouve des alliés solides dans les classes moyennes et dans l'enseignement, il (le FIS) représente surtout les quartiers populaires et tente de disputer à l'U.G.T.A. son audience dans le salariat ouvrier » (Carlier, 1995 : 374). Mis à part quelques secteurs comme l'enseignement secondaire notamment, ces tentatives n'ont que peu la forte crédibilité de l'U.G.T.A.; et ce en dépit du lourd passif que représente le long assujettissement de la direction de l'U.G.T.A. au FLN aux yeux de cette société civile en émergence, dans un pays en semi guerre civile, régulièrement secoué par une violence parfois insoutenable. Ce contexte se trouve d'autant plus conforté que la quasi totalité des nouveaux acteurs politiques ne présente d'autres programmes que celui de son positionnement par rapport à un islamisme politique tenant soudainement lieu de paradigme. Suite à l'interruption du processus électoral de décembre 1991, c'est paradoxalement dans l'instabilité politique chronique qui s'ensuit que l'U.G.T.A. s'impose comme un acteur social de premier plan. Après quelques atermoiements, un relatif consensus se forme autour d'une stratégie, délicate mais salutaire : d'une part affirmer son autonomie décisionnelle vis-à-vis du pouvoir, de l'ex-parti unique et... du rôle de l'islamisme politique, et d'autre part se ranger résolument dans le camp laïco-démocratique. Le prix de cette stratégie fut de se maintenir à équidistance de l'ensemble des acteurs politiques. Son coût est élevé et se traduit par de nombreuses agressions contre ses responsables, et parfois l'assassinat de certains de ses membres et dirigeants au cours de la décennie noire des années 1990.

L'U.G.T.A. passe le tournant du siècle avec un dynamisme et une maturité qui en font aujourd'hui un acteur incontournable du monde du travail algérien. Le programme de privatisations entrepris par le régime depuis le début des années 2000 voit très vite ses travers et ses effets pervers dénoncés par une centrale désormais autonome, décidée, et surtout à même de présenter des contre-propositions qui lui valent le respect d'une grande partie de la classe politique. À un moment où le pouvoir²⁴ a décidé l'intégration de l'Algérie à l'OMC, à partir de janvier 2005, l'enjeu de l'heure est celui que constitue l'immense secteur des entreprises d'État et des coopératives autrefois promues et soutenues par le régime socialiste. Les conséquences de la « mise en marché » de ce pan de l'économie nationale sont malheureusement fort prévisibles au regard des nombreuses expériences réalisées ailleurs (Mexique, Venezuela, Égypte, entre autres) en matière de paupérisation et de destruction des tissus économiques et sociaux. Les alternatives de l'U.G.T.A. quant à la défense et à la revalorisation du secteur coopératif apparaissent comme une voie pragmatique responsable, notamment par l'ouverture à des capitaux mixtes comprenant les salariés et les investisseurs privés. Son opposition à la privatisation débridée entreprise par le pouvoir est loin d'être une « réaction automatique » convenue, surtout au regard des « privatisations » réalisées jusque là qui n'ont fait que transférer à des

²⁴ À travers notamment ce fameux "cabinet noir" dont plusieurs observateurs s'accordent sur le fait qu'il détient la réalité du pouvoir politique (Addi, 1999; Aboud, 2002).

conditions dérisoires des entreprises d'État des secteurs les plus porteurs (télécommunications, informatiques, etc.) aux mains d'une clientèle proche du pouvoir²⁵.

Consciente de cet enjeu central, le syndicalisme algérien semble privilégier aujourd'hui une stratégie à deux volets. D'une part un dynamisme fondé sur des pratiques de revendications locales dont les conséquences tendent à porter fruits au niveau des communautés de travail où elles sont mises en oeuvre. D'autre part, une stratégie de solidarité démocratique d'envergure nationale, avec un engagement soutenu dans les débats de l'heure, autour des enjeux et des choix relatifs à cette complexe transition qui doit permettre à l'économie du pays de faire face aux effets pervers de la mondialisation. Quoi qu'il en soit, au-delà de ces enjeux déterminants mais somme toute conjoncturels, le rôle majeur de cette centrale tant bousculée par l'Histoire, demeure avant tout celui d'avoir contribué à l'avènement d'une véritable société civile en Algérie.

5- Deux enjeux majeurs du syndicalisme africain

2005

5.1. *Le défi de l'économie informelle*

L'existence du secteur dit informel de l'économie a des origines pour le moins complexes. Son histoire plonge ses racines loin dans les périodes coloniales. La violence de l'économie coloniale a dès ses débuts particulièrement visé la destruction d'une économie africaine de production et d'échanges déjà largement présente dans l'ensemble du continent. Cette économie informelle s'est développée en parallèle avec une économie coloniale davantage préoccupée par l'appropriation territoriale et la destruction des économies locales que par la formation d'une véritable économie d'intégration (Anta Diop, 1982). Ce secteur « informel », parce que non colonial, constituait non seulement une économie de subsistance, mais surtout un espace de résistance *de facto* au rouleau compresseur colonial. Les conditions de son développement n'ont fait que s'accroître avec les indépendances et la période postcoloniale qui a vu cette économie parallèle s'imposer au point d'être dominante, surtout en milieu rural (Anta Diop, 1987). À partir de la mise en œuvre des programmes d'ajustement structurel (PAS), le phénomène gagne les villes et connaît une augmentation exponentielle. Malgré la pénurie de données statistiques fiables, l'économie informelle absorberait environ 60 % de la main-d'œuvre urbaine en Afrique (OIT 2002, p. 34 ; Delvaux 2001).

Les mérites tant vantés de l'économie informelle, notamment son rôle prétendument « stabilisateur », sont de plus en plus remis en cause par la prise de conscience croissante de formes de régulation qui permettraient aux économies africaines de s'affranchir. D'aucuns s'interrogent sur sa viabilité à long terme. Ses travailleurs, particulièrement des

²⁵ Les rares investissements réellement productifs et qui alimentent les marchés locaux demeurent exceptionnels au profit de ces entreprises qualifiées par la population d'« import-import » qui doivent leur existence et leurs juteux profits aux licences d'importation accordées par l'administration.

femmes et des jeunes, sont très vulnérables : emplois de piètre qualité, peu productifs et peu payants, qui ne sont pas reconnus et protégés par la loi, absence de droits au travail, une protection sociale inadéquate, le harcèlement par des représentants de l'autorité -fonctionnaires municipaux ou des agents de police- et un manque de représentation syndicale. La défense des droits de ces travailleurs est un problème légal, syndical et de bonne gouvernance politique et économique, selon le BIT (Velasco 2002).

La position des syndicats africains au cours des décennies 1980 et 1990 consiste surtout à condamner le développement de l'économie informelle, parce que source d'exploitation de sa main-d'œuvre (Velasco. 2002). De plus, ils considèrent que dans plusieurs cas, elle constitue une stratégie par l'État de désinvestissement des services publics (santé et éducation entre autres) et des entreprises publiques, lesquelles offrent la plus grande part des emplois dans l'économie formelle. Toutefois, la croissance de l'économie informelle et des micro-entreprises (Bekko, Muchai 2002) conduit des syndicats et des groupes de femmes, vers la fin des années 1990, à intervenir pour en organiser les travailleur(se)s. Si bien que dans un pays comme la Tanzanie, leur taux de syndicalisation atteint 20% (OIT 2002, p. 35).

Même lorsque la situation nationale des syndicats se détériore, les transformations actuelles en Afrique autorisent, voire incitent les acteurs locaux à innover dans leurs pratiques et idéologies syndicales, entre autres en travaillant de nouvelles articulations entre l'économie et le social (Favreau, Fréchette 2002, p. XXII), entre le local et le global. Il en est de même du syndicalisme, particulièrement face à l'épineuse question de l'économie informelle.

De très nombreuses associations de défense de ces travailleurs ont été créées, soit avec un statut d'ONG, soit avec un statut syndical. Divers clivages traversent ces associations : sexuel, ethnique et d'orientation. Sur ce dernier clivage, deux positions principales se manifestent. La première est celle adoptée par un ensemble d'ONG locales, souvent soutenues par des ONG internationales. Elle considère ces travailleurs comme des entrepreneurs en devenir qu'il faut former et soutenir par le développement de divers services, comme le micro-crédit et les garderies. La deuxième position est celle que partagent des syndicats et des regroupements féministes comme le SEWU (*Self Employed Women's Union*) qui considèrent ces travailleurs comme une classe exploitée. Ils choisissent, ce faisant, d'agir d'abord sur les enjeux structurels liés à la pauvreté et à l'exclusion. Dans le cas plus particulier de la SEWU, un de ces enjeux porte sur la position marginalisée des femmes dans des sociétés patriarcales. Ces syndicats organisent des travailleurs et non pas des entrepreneurs (Lund et Skinner 1999).

Trois sources principales d'information ont pu être recensées à ce sujet : deux sont issues de projets du BIT (projets ACTRAV et SEED) et la troisième de l'association féministe WIEGO (*Women in Informal Employment : Globalizing and Organizing*).

Le projet « syndicats et secteur informel », formulé par le Bureau des activités pour les travailleurs du BIT (ACTRAV) et la coopération danoise, a montré que l'organisation syndicale des travailleurs de ce secteur est réalisable. Mis en œuvre de juin 1998 à août 2001, ce projet vise à soutenir l'effort de quatorze organisations

syndicales nationales : quatre au Burkina Faso, deux au Mali, deux au Niger et six au Sénégal, et ce, en ciblant cinq professions ou métiers.

Plus de deux mille animateurs, dont une majorité d'animatrices, sont formés par des syndicalistes au cours du projet. Ces animateurs syndicaux se transforment en agents de développement sur le terrain. Ils contribuent à la constitution d'associations professionnelles, à la création de mutuelles et de coopératives, et à la mise sur pied de caisses de micro-crédit. En tout sont créées quarante-trois structures professionnelles nouvelles au Burkina Faso, quatorze fédérations syndicales et des caisses de crédit au Mali, dix-huit nouvelles structures syndicales de métiers fédérées au Niger, quatre coopératives et quatre mutuelles de santé au Sénégal. Le recrutement et l'organisation des travailleur(se)s de l'économie informelle sont soutenus par une campagne de sensibilisation à la protection de la santé au travail et à la prévention des accidents. Une campagne parallèle d'information sur les maladies sexuellement transmissibles et le VIH/SIDA est également menée. Pendant ce temps, la majorité des organisations syndicales se restructure pour accueillir ces travailleur(se)s selon leur profession et leur région. Un effort particulier est fait pour donner aux femmes une place représentative dans ces nouvelles structures.

Le Projet SEED (*Small Enterprise Development*, OIT) finance un programme de recherche international afin d'étudier comment la représentation collective des travailleur(se)s de l'économie informelle peut générer des résultats économiques et sociaux positifs. Le projet étudie la situation en Bolivie, Colombie, Pakistan, Pérou et Afrique du Sud. C'est sur ce dernier pays que sera focalisée l'attention ici. Quatre études y sont réalisées dans les secteurs du vêtement, de la construction, du commerce de rue et du transport. Dans chaque cas, l'organisation syndicale est embryonnaire -construction- (Goldman 2003) ou fragile -commerce de rue, vêtement. Par exemple, les *vendeurs de rue* se sont organisés collectivement pour résoudre des problèmes qui ne peuvent l'être individuellement (Motala 2002). L'organisation des travailleurs informels se heurte habituellement à une première difficulté : celle de joindre ces travailleurs, lesquels exercent souvent leurs activités à domicile ou dans des ateliers clandestins. Une situation par définition moins difficile dans le cas des commerçants de rue. Néanmoins, ces derniers, souvent des travailleuses, ont peu de temps à consacrer à l'organisation syndicale, vivant à peine avec leurs revenus et devant s'occuper du reste des tâches ménagères en vertu de l'organisation sexiste du travail. Malgré ces difficultés, l'organisation syndicale débute et dans certaines villes, la syndicalisation atteint 15 % des commerçants de rue (Lund, Skinner 1999).

L'action de ces associations concerne les relations avec la police, les élus et les associations d'affaires locales afin de faire reconnaître leur activité de commerce et d'assurer une meilleure protection contre les crimes commis contre leur commerce de rue. Elles offrent des services légaux et visent à mieux organiser les sites de vente et les facilités d'entreposage. Ces associations ont pour objectif d'en venir à développer des facilités de micro-crédit, de formation, d'assurance (dommages et vols), de garderies et d'évitement de la saturation du marché (comment limiter le nombre de nouveaux entrants dans le commerce informel).

Dans le secteur informel du *vêtement*, deux organisations syndicales s'activent : la SACTWU (*Southern African and Textile Worker's Union*) et la SEWU (Bennett 2003). L'action de cette dernière est décrite dans la section suivante. La SACTWU vise, d'une part, à éliminer la production informelle qui repose sur des conditions précaires et difficiles de travail, et d'autre part à retenir la production informelle qui contribue à la compétitivité en créant de la flexibilité dans la capacité de production. Ce syndicat a contribué à l'adoption par l'État d'une législation permettant l'organisation syndicale et la négociation pour les travailleurs informels. Parce qu'il possède plus d'expérience et de moyens que d'autres associations de travailleurs informels, la SACTWU développe une action à court, moyen et long termes.

À court terme son action consiste à recruter, servir les membres, donner accès aux assurances, à des pensions et à des services funéraires. À moyen terme, sa stratégie passe, par exemple, par la négociation sectorielle avec les donneurs d'ordre de salaires plancher pour les travailleurs informels. À partir de la connaissance du lieu de travail de ce membership syndical, la SACTWU espère faire pression sur les entreprises donneuses d'ordres et sur les commerces vendant ces produits afin qu'ils ne fassent affaire qu'avec les travailleurs informels représentés par la SACTWU et pour que les formations données par l'industrie leur soient aussi accessibles. SACTWU développe aussi des relations avec des organisations communautaires autour de la question du micro-crédit. À long terme, sa stratégie consiste à introduire de plus en plus de caractéristiques de l'économie formelle dans l'économie informelle : favoriser des contrats écrits, convaincre le ministère du Revenu d'imposer aux donneurs d'ordres les taxes et retenues (pour fins d'assurances entre autres) pour le travail effectué dans l'économie informelle.

- Une organisation féministe des travailleuses de l'économie informelle en Afrique du Sud : SEWU

Cette organisation, créée en 1993 sur le modèle de la SEWA (*Self Employed Women's Association* en Inde), agit exclusivement en direction des femmes en se fondant sur le constat que les autres organisations de travailleurs de l'économie informelle ne sont pas sensibles aux biais associés à la question du genre. Elle compte près de 2 300 membres, dont certaines dans le commerce de rue, la plupart en situation de survivance. La SEWU (*Self Employed Women's Union*) n'est pas enregistrée comme syndicat mais à titre d'ONG. Ses activités incluent l'alphabétisation et la formation (vente, système bancaire, négociation, techniques de lobbying, violence domestique, apprentissage de métiers non-traditionnellement féminins), l'assistance à la sécurisation des aires de vente, etc. Pour son action, elle s'appuie largement sur l'aide d'ONG. Au plan international, la SEWU fait partie des réseaux WIEGO (*Women in Informal Employment : Globalizing and Organizing*²⁶), *StreetNet*²⁷ et *HomeNet* (réseau international des employées domestiques). Ces deux dernières organisations sont également membres de la WIEGO, une coalition internationale d'institutions et d'individus visant à améliorer le statut des femmes dans l'économie informelle. Son action a

²⁶ <http://www.wiego.org/textonly/index.shtml>

²⁷ Regroupement de vendeurs de rue, d'activistes, de chercheurs et de militants, créé en 2002 afin d'accroître la visibilité et le pouvoir de négociation des vendeurs de rue à travers le monde. <http://www.streetnet.org.za/>

grandement contribué à l'adoption en 1996 par l'OIT de la convention visant la protection des travailleurs à domicile (*home based workers*) (Lund, Skinner 1999).

Force est de reconnaître que les syndicats et les structures nouvellement créées dans l'économie informelle n'ont, pour l'instant, ni l'envergure ni les moyens suffisants pour prendre en charge de façon conséquente les intérêts matériels et moraux de leurs membres. Des mesures de renforcement, d'extension et de financement doivent encore être prises pour pérenniser et développer ces organisations. Un de leurs principaux défis est la capacité à organiser le micro-crédit, outil jugé essentiel pour attirer des membres et pour améliorer leurs conditions de vie. Ces organisations n'ont actuellement pas de ressources financières pour cette activité. De plus, elles font face au défi d'élargir leurs coalitions au plan local, régional et national afin d'améliorer la reconnaissance politique de leurs activités, et légale de leurs métiers et associations. Les syndicats doivent élargir leur constitution pour permettre d'accepter comme membres les travailleurs de l'économie informelle, comme l'ont fait les centrales syndicales au Ghana (OIT 2002 : 38-42), en Afrique du Sud, au Sénégal, au Bénin, au Togo et en Côte d'Ivoire, et créer des alliances internationales (Lund, Skinner 1999).

5.1- New social movement unionism et nouvel internationalisme syndical

Plusieurs indicateurs font montre de ce phénomène en émergence qu'est le nouvel internationalisme syndical, en conjugaison avec un développement accru du syndicalisme de transformation sociale (*social movement unionism*). Le syndicalisme de transformation sociale (Bellemare et al. 2004, Lambert 2003) se démarque du syndicalisme d'affaires par son refus de se limiter au partenariat avec l'employeur, lequel a pour effet, entre autres, de laisser inchangées les inégalités dans le marché du travail. Le syndicalisme de transformation sociale accorde beaucoup d'importance aux luttes en entreprise et aux luttes sociales porteuses de solidarités, en coalition avec divers mouvements sociaux, comme ceux des droits et libertés, des femmes, des jeunes, des environnementalistes, etc.

À titre d'exemple, ce type de syndicalisme s'est beaucoup développé en Afrique du Sud afin de renverser le régime d'*Apartheid* et d'y développer une nouvelle gestion économique et sociale. En plus des mécanismes de discussion tripartites État-Patronat-Syndicats, de nombreux forums et mouvements de protestation se sont établis, sur la base de larges coalitions, afin de contrer les tendances trop libérales du gouvernement « arc-en-ciel » mené par l'ANC et de proposer des alternatives politiques et économiques : par exemple des modèles de restructuration adaptés aux différents secteurs d'activités économiques. Comme dans plusieurs pays, ces mobilisations visaient à contrer certains programmes découlant des PAS, telles les privatisations de services municipaux d'aqueducs.

L'Afrique du Sud constitue une exception dans le continent. Le syndicalisme y progresse particulièrement depuis l'abolition de l'*Apartheid*. Par exemple, de 1985 à 1995, la densité syndicale²⁸ s'accroît de 130 % (Munck 2002, p. 128). De 1995 à 2002, le nombre de syndicats enregistrés passe de 248 à 485 et le nombre de leurs membres passe de

²⁸ La densité syndicale exprime le membership syndical en % de tous les salariés.

2 690 727 à 3 600 000 (Webster, Buhlungu 2004 : 231). Le syndicalisme a eu à décider du type de rapports à entretenir avec un gouvernement et un État qu'il a fortement contribué à façonner, lors de l'adoption des politiques libérales de stabilité macro-économique et d'ajustement au marché international du travail. Alors que la centrale syndicale COSATU (*Confederation of South African Trade Unions*) a une forte orientation socialiste, l'arrivée au pouvoir de son alliée traditionnelle, l'ANC génère des tensions au fur et à mesure que le gouvernement promeut des politiques à tendance libérale. Ces tensions sont larvées au début de la prise du pouvoir par l'ANC puisque son leadership a puisé abondamment dans les rangs de la COSATU. Malgré celles-ci, le gouvernement et la COSATU s'entendent sur un programme de reconstruction et de développement national. Les deux parties acceptent de créer de nouvelles institutions participatives tel le Conseil national du travail et du développement économique. Toutefois, les orientations syndicales hésitent entre deux directions à prendre : développer un nouveau corporatisme démocratique acceptant des restrictions salariales en échange d'une extension du filet social ou prendre ses distances du parti au pouvoir et attaquer l'agenda libéral du gouvernement.

C'est ainsi qu'ont émergé certaines pratiques de renouvellement syndical en Afrique, aux niveaux local, national et international, principalement autour de la question de l'économie informelle et de *new social movement unionism* en nette progression ces dernières années.

En 2000, la COSATU (Centrale syndicale des travailleurs sud-africains), la Coalition nationale des ONG et diverses organisations religieuses organisent la Campagne du Budget du peuple (*People's Budget*). Cette campagne vise à inciter l'État à augmenter la part du Budget gouvernemental devant aller aux services sociaux, à travers la mise sur pied d'un processus budgétaire ouvert et participatif. Suite à ces pressions, le gouvernement s'apprêtait en 2002 à annoncer un nouveau système de sécurité sociale pour faire face à la pauvreté et aux inégalités accrues. En 2001, cette coalition a créé un vaste regroupement national et international qui a remporté une victoire contraignant l'industrie pharmaceutique à retirer les poursuites judiciaires contre l'État Sud-africain, qui visaient à lui interdire de produire des médicaments génériques moins chers contre le SIDA-VIH (Naidoo 2003).

La COSATU a porté ce modèle de syndicalisme à un palier international contribuant ainsi au mouvement global de développement d'un nouvel internationalisme syndical (Munck 2002) en participant à la création de la SIGTUR : *South Initiative on Globalization and Trade Union Rights* ou l'Initiative du Sud sur la mondialisation et les droits syndicaux. Le Sud y est défini comme une notion politique plutôt que géographique, comme ces zones de l'économie mondiale caractérisées par des régimes autoritaires et où la domination des grandes entreprises est particulièrement forte. La SIGTUR réunit aussi des pays associés au Nord, mais dont les syndicats ont des membres dans des secteurs faisant partie de la même économie mondialisée (à l'exemple du vêtement). Ce type de syndicalisme se définit comme étant caractérisé par une orientation de mouvement social, par une stratégie de création de coalitions et d'accroissement des campagnes internationales, utilisant aussi beaucoup les technologies du cyberspace. Lambert et

Webster (2004) résumant dans le tableau suivant les caractéristiques comparées de l'ancien et de ce nouveau syndicalisme international.

Tableau 1. Caractéristiques de l'ancien et du nouvel internationalisme syndical

Caractéristiques	Ancien internationalisme syndical	Nouvel Internationalisme syndical
Type prédominant de travail	Travailleurs du Nord établis dans des syndicats institutionnalisés par des systèmes de relations industrielles et des pays ayant des systèmes de partis politiques parlementaires	Travailleurs en lutte des pays du Sud, construisant un syndicalisme de transformation sociale, dans une interrelation dynamique entre les syndicats et la société civile
Officiers	Officiers de carrière	Génération politique d'activistes engagés
Structure	Bureaucratique, hiérarchique, centralisée, débats restreints	Réseau décentralisé
Orientation	Diplomatique	Mobilisation et campagnes de contestation
Focus	Lieu de travail et syndicats seulement	Création de coalitions avec les nouveaux mouvements sociaux et les ONG

Source : Lambert et Webster (2004)

Même si ce tableau tend à trop radicaliser les oppositions, entre autres parce qu'il néglige de considérer les évolutions importantes que connaissent les organisations syndicales nationales et internationales depuis une quinzaine d'années, tels les Secrétariats internationaux des syndicats (Waterman, Wills 2001), il demeure valable comme idéal-type. Un exemple de ce nouvel internationalisme se trouve dans le Forum social mondial, lequel se veut une organisation anti-hégémonique à l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Ce nouvel internationalisme syndical inclut et dépasse le projet de négociations collectives transnationales pour s'impliquer dans des coalitions avec les groupes environnementaux et de défense de la justice sociale, ainsi que d'alliances avec des ONG, des organisations de consommateurs et des groupes communautaires. Il défend notamment l'idée que le commerce et les droits du travail sont liés.

La SIGTUR a été créé en 1991 et réunit maintenant des délégués provenant de 16 pays du Sud (Corée, Inde, Pakistan, Sri Lanka, Bangladesh, Thaïlande, Malaisie, Indonésie, Philippines, Vietnam, Chine, Nouvelle-Zélande, Australie, Brésil, Afrique du Sud et Zimbabwe). C'est en fait la centrale syndicale australienne qui avait invité des délégués de la COSATU Sud-africaine à venir faire part de leurs expériences en matière d'organisation et de stratégie pour un syndicalisme de transformation sociale et de solidarités élargies aux autres mouvements sociaux.

En plus de constituer un réseau d'information et de formation sur les enjeux nationaux et internationaux, la SIGTUR apporte aussi son soutien aux luttes nationales en élargissant à un niveau supra-national la diffusion d'informations et d'images de luttes nationales contre des politiques et actions de gouvernements autoritaires ou contre des pratiques d'exploitation de multinationales dans des entreprises du Sud. Elle organise aussi des campagnes de mobilisation internationales telle l'organisation d'une journée internationale de grève à l'occasion du 1er mai 1999 en Afrique du Sud, Inde et Corée en faveur de la sécurité d'emploi et de conditions humaines de travail. Un autre exemple se trouve dans les marches de protestation et les rallyes de masses en 2001 qu'ont fait les membres nationaux de la SIGTUR

devant les ambassades coréennes de leurs pays pour protester contre l'emprisonnement de chefs syndicaux coréens et contre les privatisations de services essentiels en Corée. D'autres actions incluent des alliances avec des secrétariats internationaux de fédérations syndicales professionnelles dans leurs luttes contre certaines multinationales (par exemple, Rio Tinto).

Conclusion

Les tendances récentes des syndicalismes africains traduisent cette dualité qui caractérise historiquement l'ensemble des mouvements syndicaux ayant réussi l'accès au partenariat social par des processus d'institutionnalisation menés à leur terme. Ces processus ont pris des formes diverses selon les contextes culturels et nationaux, mais tous se sont traduits par des modèles d'encadrement juridique des relations du travail ou des régimes de partenariats institutionnels permettant au mouvement syndical de disposer d'une certaine marge d'autonomie et d'action. Ces modèles ont ceci de commun qu'ils constituent à la fois des contraintes -sous forme de balises juridiques- sur le plan de cette autonomie et des opportunités en matière d'action. La tendance globalement émergente dans des pays comme l'Afrique du Sud et l'Algérie fait montre d'une nette volonté de résistance des syndicalismes face à ces contraintes. Et ce, malgré les conséquences pour le moins néfastes des PAS. Dans des pays comme le Sénégal ou le Maroc, ces syndicats ont pu même en lever certaines, notamment en matière de législation du travail pour le premier et de droit de négociation pour le second. Quant à la capacité stratégique d'action, l'observation montre que, quelles que soient les limites des modèles d'encadrement juridique, les organisations syndicales élaborent des stratégies de mobilisation et de luttes de revendication qui, tout en respectant le cadre institutionnel, réussissent parfois à engranger les acquis recherchés. Le temps n'est pas si lointain où des tentatives de lutte syndicale ne pouvaient éviter la confrontation violente face à des régimes voyant dans toute contestation un risque de déstabilisation potentiel.

L'évolution des syndicalismes africains peut en définitive se refléter dans la dynamique produite par ce rapport entre, d'une part les contraintes juridiques et politiques encadrant l'acteur syndical et d'autre part les opportunités d'intervention qu'elles fournissent à cet acteur. En dernière analyse, la capacité d'action stratégique et la marge d'autonomie institutionnelle des syndicats, en dépendant de cette dynamique, les a incités à adopter deux grandes voies de sortie : soit se tourner vers l'action communautaire locale, dans l'entreprise, le quartier, la communauté territoriale et, de plus en plus, sur le plan national; soit tenter de construire des solidarités élargies avec des partenaires naturels : dans le champ politique avec des partis et/ou des organisations progressistes, dans l'espace des relations professionnelles avec des associations de salariés de la fonction publique, des associations corporatives.

Le cas de l'Algérie est illustratif de cette tendance nette vers un syndicalisme de transformation sociale, proche de ce *social movement unionism* également fort actif, sous d'autres formes, en Afrique du Sud.

On observe de plus en plus les retombées pratiques des collaborations internationales entreprises entre certaines centrales africaines et quelques-unes de leurs homologues du Nord (Burkina-Faso, Sénégal, Algérie, Canada (Québec), France, Belgique).

On observe, premièrement, la présence active d'un syndicalisme pragmatique de revendication, sous diverses formes : communautariste et/ou à vocation locale, à l'image des exemples cités plus haut. La première forme prend dans certains cas les habits de ce *community unionism* dont les expériences, menées dans des pays comme l'Australie, la Grande-Bretagne ou les Etats-Unis, semblent se présenter comme autant d'alternatives face à LA question de l'heure pour le mouvement syndical : celle des stratégies à adopter dans le contexte des transformations récentes du travail et de ses modes d'organisation dans le contexte de la mondialisation de l'économie et de l'extension transnationale du pouvoir des entreprises et des employeurs. La seconde forme est celle de ce syndicalisme de transformation sociale : c'est celle, plus historique et « traditionnelle » du *social movement unionism*, telle qu'elle peut être observée dans de nombreux pays, ainsi que l'ont montré les nombreux exemples cités ici.

Il y a donc en marche un véritable processus de renouvellement des stratégies et des pratiques du syndicalisme en Afrique. Plusieurs signes en soulignent le développement. Premièrement, les cas traités ici ont largement fait état des initiatives créatrices développées par ces syndicalismes pour sortir du long face à face historique avec l'État. Un face à face dont nous avons pu voir qu'il n'était pas systématiquement négatif. Loin s'en faut, notamment dans le cas de ces Etats Providence qui, dans leurs contextes locaux, avaient malgré tout assuré une longue stabilité des régimes de relations du travail. Deuxièmement, il y a eu cette nécessaire et difficile mutation dont il a été fait état dans plusieurs cas à travers la réorganisation des structures institutionnelles et politiques et qui a permis la sortie des impasses idéologiques ayant servi de refuge durant trop longtemps aux régimes autoritaristes. Et il y a enfin, comme plusieurs des exemples précédents l'ont confirmé, cette recherche incessante d'alternatives -menée par des syndicalismes de plus en plus affranchis et dépourvus de complexes d'allégeance- qui montre tout le dynamisme, la vitalité et la diversité des voies empruntées pour «se refaire».

Il y a d'abord celle de ce syndicalisme de transformation sociale qui fonde son action sur des stratégies d'alliance avec les acteurs institutionnels. Force est de reconnaître, par ailleurs, la voie de l'autonomie de l'action qu'explorent nombre de ces syndicats "électrons libres" dont les capacités de pénétration et d'organisation des secteurs dits informels réduisent chaque jour davantage les espaces de non-droit que ces secteurs couvrent depuis trop longtemps. Il y a, ensuite, ce syndicalisme communautaire et de développement local dont les initiatives dynamiques sont fondées sur des réseaux de coopération avec des ONG, des institutions d'aide internationale ainsi que des organismes d'intervention en économie sociale et au niveau microéconomique. Soulignons enfin la voie, non moins porteuse d'espoir, de ce syndicalisme de solidarité internationale qui a choisi d'agir par le biais d'alliances stratégiques avec certaines des grandes centrales syndicales du Nord et du Sud, sur la base de projets concertés couvrant des domaines comme la formation ou le soutien à la création de coopératives, d'organismes de prévoyance et autres leviers financiers. Les mille et une actions locales entreprises par de tels réseaux n'ont certainement pas été étrangères à ces transformations globales qui, d'ores et déjà, se donnent à voir à l'échelle d'un continent auquel le sens de l'innovation et l'imagination créatrice n'ont jamais fait défaut.

BIBLIOGRAPHIE

- ABBAS, R. 1967. *Le mouvement ouvrier en Égypte (1899-1952)*, Le Caire, Dar El-Katib El-Arabi (en arabe).
- ACKWETEY, E. 2001. « Democratic Transition and Post-Colonial Labour Regimes in Zambia and Ghana », dans Beckman et Sachikoyne, *Labour Regimes and Liberalization*, Harare, University of Zimbabwe Publications, p. 23-48.
- ADDI, L. 1999. *Les Mutations de la société algérienne*, La Découverte, Paris
- ADLER, G., WEBSTER, E. 2002. *Trade Unions and Democratization in South Africa, 1985-1997*, New York, St-Martin's Press.
- AGIER, N., al. 1987. *Classes ouvrières d'Afrique noire*, Paris, Karhala-Orstom.
- AIYEDE, E. 2004. « United we Stand : Labour Unions and Human Rights NGOs in the Democratisation Process in Nigeria », *Development in Practice*, vol. 14, nos 1-2, p. 225-231.
- ANTA DIOP, C. 1982. *L'Unité culturelle de l'Afrique noire*, Paris, Présence Africaine.
- ANTA DIOP, C. 1987. *L'Afrique noire précoloniale: étude comparée des systèmes politiques et sociaux de l'Europe et de l'Afrique noire, de l'antiquité à la formation des états moderne*, Paris, Présence Africaine.
- BECKMAN, B. 2002. « Trade Unions and Institutional Reform : Nigerian Experiences with South African and Ugandan Comparisons », *Transformation*, no 48, p. 83-115.
- BECKMAN, B. 1993. « The Liberation of Civil Society : Neo-liberal Ideology and Political Theory », *Review of African Political Economy*, no 28, p. 20-33.
- BECKMAN, B., SACHIKOYNE, L.M. 2001. « Labour Regimes and Liberalization in Africa : An Introduction », dans Beckman et Sachikoyne, *Labour Regimes and Liberalization*, Harare, University of Zimbabwe Publications, p. 1-22.
- BEKKO, G., MUCHAI, G. 2002. *Protecting Workers in Micro and Small Enterprises : Can Trade Unions Make a Difference ? A Case Study of the Bakery and Confectionery sub-Sector in Kenya*, Genève, International Labour Office.
- BELLEMARE, G., ACKÉYI, R. 1999. « L'action de la Banque mondiale et du FMI en faveur de la déréglementation des relations du travail dans les pays en voie de développement : le cas du Gabon », dans C. Bernier et al. *Nouvelles formes d'emploi et diversification de la main-d'œuvre*, Actes du 36^e Congrès de l'Association canadienne des relations industrielles (ACRI), Québec, Presses de l'Université Laval, p. 153-168.
- BELLEMARE, G., GRAVEL, A.R., BRIAND, L., VALLÉE, A. 2004. Le syndicalisme de transformation sociale (*social movement unionism*). *Voie de renouvellement des théories du syndicalisme ? Le cas des services de garde*, Document de recherche CEREST-UQO (04-4) et CRISES (ET-0419).
<http://www.crisis.uqam.ca/pages/fr/publications.aspx#cahiers>
- BENALLEGUE, N. 1990. *Mouvement ouvrier, mouvement syndical (1919-1954), Essai d'histoire sociale*, Thèse d'État, Paris-7.
- BENNETT, M. 2003. *Organizing in the Informal Economy. A case Study of the Clothing Industry in South Africa*, Genève, International Labour Office.
- BOUAYED, A., CHANSON-JABERT, C. 1990. *État et mouvement syndical au Maghreb*, Cahiers du GREMAMO, Université Paris-VII.
- CARLIER, O. 1995. *Entre Nation et Jihad, Histoire sociale des radicalismes algériens*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques.
- CARON, N. 2004. « Un fonds de solidarité au Sénégal : une nouvelle institution au service du développement », dans Favreau, Larose, Fall (ed.), *Altermondialisation, économie et coopération internationale*, Québec, Presses de l'Université du Québec, Paris, Ed. Karhala, p. 243-253.
- CASSANDRA. 1995. « Impending Crisis in Egypt », *Middle East Journal*, Winter 9-27.
- CISSÉ, M., DAVID, N. 2001. « Les femmes africaines en première ligne », *L'Afrique face à la mondialisation : Le point de vue syndical*, Genève, Éducation ouvrière, Bureau international du travail, no 123.
- COQUERY-VIDROVITCH C. 1994. *Histoire du syndicalisme dans le monde*, dans Sagnes, Bennassar, Toulouse, Privat.
- DANSEREAU, S. 2001. « Zimbabwe : Labour's Options within the Movement for Democratic Change », *Review of African Economy*, no 89, p. 403-414.
- DE LAUBIER, P. (1979). « Chapitre I : Syndicalisme et mouvement ouvrier » (9-21), in *Le phénomène syndical*, Paris, Albatros.
- DELVAUX, E. 2001. « Le défi de l'économie informelle », *L'Afrique face à la mondialisation : Le point de vue syndical*, Genève, Éducation ouvrière, Bureau international du travail, no 123.

- EL-SHAFEI, O., 2001, «Economic Liberalization, Authoritarianism and Trade Unions in Egypt», in BECKMAN, B., SACHIKOYNE, L.M., *Labour Regimes and Liberalization, The Restructuring of State-Society Relations in Africa*, Harare, University of Zimbabwe Publications, p. 90-107.
- EL-MIKAWY, N., PRIPSTEIN POSUSNEY, M. 2002. « Labor Representation in Age of Globalization : Trends and Issues in Non-Oil Based Arab Economies » dans Handoussa, Tzannatos, *Employment Creation and Social Protection in the Middle East and North Africa*, Cairo, New York, The American University in Cairo Press.
- FAVREAU, L., FRÉCHETTE, L. 2002. *Mondialisation, économie sociale, développement local et solidarité internationale*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- FAVREAU, L., LAROSE, G., FALL, A.S. 2004. *Altermondialisation, économie et coopération internationale*, Québec, Presses de l'Université du Québec, Paris, Ed. Karthala.
- GIDDENS, A. 1990. *The Consequences of Modernity*, Stanford, Stanford University Press.
- GOLDMAN, T. 2003. Organizing in the Informal Economy. A case Study of the Building Industry in South Africa, Genève, International Labour Office.
- HARVEY, R. 2005. « Actions syndicales. Exporter le modèle québécois », *Le Devoir*, 5 février, G4.
- HICHEM, A. 2002. *La Mafia des généraux* Paris, Jean Claude Lattès.
- ILO. 2004. *Organizing for Social Justice*, Global Report under the Follow-up to the ILO Declaration on Fundamental Principles and Rights at Work, International labour Conference, Genève, International labour Office.
- JULIEN, C.A. 2002, *L'Afrique du Nord en marche*, Paris, Omnibus.
- KADDACHE, M. 2004. *Et l'Algérie se libéra*, Edif, 2000.
- LAMBERT, R. 2003. « Labour Movement Renewal in the Era of Globalization. Union Responses in the South », dans J. Harrod, R. O'Brien, *Global Unions ? Theory and Strategies of Organized Labour in the Global Political Economy*, New York, Routledge.
- LAMBERT, R., WEBSTER, E. 2004. « What is New in the New Labor Internationalism ? A Southern Perspective », Conférence, *Labour Movements in the 21st Century*, University Of Sheffield, UK, 1-3 juillet.
- LAUNAY M. 1990. *Le syndicalisme en Europe*, Paris, Imprimerie nationale.
- LUND, F., SKINNER, C. 1999. Promoting the Interests of Women in the Informal Economy. An Analysis of Street Trader Organizations in South Africa, Research Report #19, School of Development Studies, University of Natal, Durban.
- MOTALA, S. 2002. Organizing in the Informal Economy. A case Study of Street Trading in South Africa, Genève, International Labour Office.
- MTYIGIZANA, B. 2004. « Liberalization and Trade Unionism in Contemporary Mozambique, 1994-2003 », Conférence, *Labour Movements in the 21st Century*, University Of Sheffield, UK, 1-3 juillet.
- MUNCK, R. 2002. *Globalization and Labor : The New 'Great Transformation'*, London, Zed Books.
- MUNEKU, A.C. 2003. « Trade Union Initiatives in Poverty Alleviation in Africa : a Glance at ICFTU (CISL) Activities », dans Mwamadzingo, Saleshando, *Trade Unions and Poverty Alleviation in Africa*, Harare, Bureau international du Travail, p. 37-42.
- MWAMADZINGO, M., SALESHANDO, D. 2003. *Trade Unions and Poverty Alleviation in Africa*, Harare, Bureau international du Travail.
- NAIDOO, R. « Poverty Alleviation Through Social Dialogue : The Role of Trade Union in South Africa », dans Mwamadzingo, Saleshando, *Trade Unions and Poverty Alleviation in Africa*, Harare, Bureau international du Travail, p. 45-64.
- PFEIFER K. 1999. « How Tunisia, Morocco, Jordan and even Egypt became IMF Success Stories in the 1990s », *Middle East Report*, Spring 1999, 210, 14:17.

- OIT. 2002. « Unprotected Labour : What role for Unions in the Informal Economy ? », Organisation internationale du travail, Genève, *Labour Education*, no 127.
 SEN, A. « Works and Rights », *International Labour Review*, vol. 139, no 2, p. 119-128.
 SILVER, B. 2003. *Forces of Labor. Workers' Movements and Globalization Since 1870*, Cambridge, Cambridge University Press.
 SLOMP H. 1990. *Labor Relations in Europe. A History of Issues and Developments*, New York, Greenwood Press.
 SORMAN, G. 2003. *Les enfants de Rifaa*, Paris, Fayard.
 THIAM I.D. 1993. *Histoire du mouvement syndical africain*, Paris, L'Harmattan.
 TIDJANI, B., NDIAYE, A.I. 2001. « Liberalization and Labour Regimes : The Case of Senegalese Industrial Relations », dans Beckman et Sachikoyne, *Labour Regimes and Liberalization*, Harare, University of Zimbabwe Publications, p. 90-107.
 TOMICHE, F.J. 1974. *Syndicalisme et certains aspects du travail en République Arabe Unie (Égypte) - 1900-1967*, Paris, Maisonneuve & Larose.
 VELASCO, M.S. 2002. *Unprotected Labour : What Role for Unions in the Informal Economy ?*, Labour Education 2002/2, no 127, Genève, ILO Bureau for Workers' Activities.
 WATERMAN, P., WILLS, J. (Ed.). 2001. *Place, Space and New Labour Internationalisms*, Oxford, Blackwell.
 WEBSTER, E., BUHLUNGU, S. 2004. « Between Marginalization and Revitalisation ? The State of Trade Unionism in South Africa », *Review of African Political Economy*, no 100, p. 229-245.
 WEBSTER, E., OMAR, R. 2003. « Work Restructuring in Post-Apartheid South Africa », *Work and Occupations*, vol. 30, no 2, p. 194-213.
 WEBSTER 1978. *Essays in Southern Labour History*, Johannesburg, Raven P.

LISTE DES DOCUMENTS DE RECHERCHE*

Département de relations industrielles

1995

- 95-1 Beucage, André, «La dépendance économique et le marché de l'emploi dans la région métropolitaine de recensement Ottawa-Hull, 1971-1991», 21 pages.
 95-2 Paquet, Renaud, «Les fondements théoriques, la démarche et les difficultés d'implantation de la *Négociation Raisonnée*», 19 pages.
 95-3 Wils, Thierry, Gilles Guérin et Christiane Labelle, «La délinquance professionnelle au mitan de la vie : fiction ou réalité?», 15 pages.
 95-4 Labelle, Christiane et Thierry Wils, «Restructuration d'une direction de ressources humaines : le point de vue des acteurs», 29 pages.

1996

- 96-1 Harrisson, Denis et Jules Carrière, «Cheminement d'un réseau d'innovation dans l'entreprise : jeux d'acteurs, organisation et institution», 31 pages.
 96-2 Tremblay, Michel, Thierry Wils and Michèle Lacombe, «Structural, Content and Salary Plateaus : Their Influence on Engineers' Attitudes», 24 pages.

- 96-3 Labelle, Christiane, Thierry Wils et Gilles Guérin, «Effet conjoint des loyautés organisationnelle et professionnelle sur la remise en question d'un choix de carrière : le cas des professionnels en ressources humaines du Québec», 25 pages.
- 96-4 Bellemare, Guy, «Le problème de la calculabilité et ses relations avec les transformations aux pratiques de surveillance dans les organisations. Le cas de la comptabilité analytique», 32 pages.
- 96-5 Najem, Elmustapha, «Croissance du mouvement syndical et caractéristiques du régime de relations de travail au Canada», 28 pages.
- 96-6 Beaucage, André, Guy Bellemare, Gilles Guérin, Christiane Labelle et Thierry Wils, Spécial Colloque 1996, «La profession de spécialiste de ressources humaines et des relations de travail : transformations et perspectives d'avenir», 55 pages.
- 96-7 Paquet, Renaud, «Les défis associés à la réorganisation du travail dans le secteur public», 28 pages.

LISTE DES DOCUMENTS DE RECHERCHE (Suite)

Département de relations industrielles

- 96-8 Harrisson, Denis, Normand Laplante et Louis-St-Cyr «Coopération et résistance dans les réseaux d'innovation du travail», 29 pages.

1997

- 97-1 Bellemare, Guy et Louise Briand «La confiance...pour qui? Pour une définition structurationniste de la confiance et de la responsabilité», 34 pages.
- 97-2 Bellemare, Guy «Vers une transformation du lien social entre les directions d'entreprises, les salariés et les destinataires de biens et de services?», 30 pages.

1998

- 98-1 Wils, Thierry, Christiane Labelle, Gilles Guérin et Michel Tremblay «Qu'est-ce que la mobilisation des employés? Le point de vue des professionnels en ressources humaines», 26 pages.
- 98-2 Paquet, Renaud et Isabelle Roy «Les facteurs associés à l'implication comme officier du syndicat local», 18 pages.
- 98-3 Bischoff, Manfred «Travail et citoyenneté : de la modernité à la postmodernité. L'expérience américaine», 30 pages.

98-4 Durivage, André et Jacques Barrette «In-Baskets and Practical Intelligence», 26 pages.

1999

99-1 Bellemare, Guy et Louise Briand «L'évolution des pratiques de surveillance par les usagers d'une grande entreprise de transport en commun : de 1860 aux années 1990», 25 pages.

LISTE DES DOCUMENTS DE RECHERCHE (Suite)

Département de relations industrielles

2000

2000-1 Najem, Elmustapha «Le salaire minimum : une protection supplémentaire du rapport de force des syndiqués?», 31 pages.

2000-2 Beaucage, André «Les motifs du passage au travail autonome selon une enquête électronique auprès des travailleurs autonomes québécois», 24 pages.

2000-3 Bellemare, Guy et Carl-Denis Bouchard, «La gestion par les compétences dans la fonction publique fédérale : une gestion post-tayloriste? A-t-elle des chances de réussir?», 14 pages.

2000-4 Bellemare Guy et Louis Briand, «La recherche en contrôle de gestion : une perspective structurationniste», 20 pages.

2001

2001-1 Harrison, Denis et Murielle Laberge, «When new products, new technology and new work design meet old organizational actors : the social construction of an innovation network», 22 pages.

2001-2 Jardin, Évelyne, «Quel avenir pour les coalitions ouvrières ? Le point de vue des Classiques anglais», 27 pages.

2001-3 Beaucage, André et Elmustapha Najem, «De l'importance des entrées et des sorties du travail autonome au Canada de 1993 à 1998», 24 pages.

- 2001-4 Bellemare, Guy, «Les réalités du travail en 2010. Fragilité des innovations et intensification du travail», 21 pages.
- 2001-5 Gosselin, Eric et Shimon L. Dolan, «Perspective historique de la satisfaction au travail : les avatars d'un concept», 44 pages.

2002

- 2002-1 Bellemare, Guy et Louise Briand, «Théories de la structuration et de la modernité avancée et applications à l'étude des organisations», 69 pages.
- 2002-2 Durivage, André, «La gestion des compétences et le processus de sélection du Mouvement Desjardins», 20 pages

LISTE DES DOCUMENTS DE RECHERCHE (Suite) Département de relations industrielles

- 2002-3 Bellemare, Guy, «Vers un rapprochement des disciplines et pratiques professionnelles des relations industrielles, du travail social et du développement économique local et régional, ?», 32 pages.
- 2002-4 André Beaucage et Elmustapha Najem «La croissance du travail autonome au Canada : une comparaison des données de l'EPA et de l'EDTR», 18 pages.

2003

- 2003-1 Guy Bellemare, Anne-Renée Gravel et Louise Briand, «La qualité des services de garde à l'enfance et la qualité des emplois. Un bilan de la littérature», 43 pages plus les annexes.

- Les documents de recherche peuvent être obtenus auprès du Département de relations industrielles. Le département se réserve le droit de facturer un montant de 5,00 \$ par exemplaire lorsque le nombre demandé est important.

LISTE DES DOCUMENTS DE RECHERCHE

CEREST (Centre d'étude et de recherche en syndicalisme et travail)

2000

CEREST 00-1

Paquet, Renaud, Louis Favreau, Marco Régis Parr et Charles Vézina «Une évaluation exploratoire objective et subjective des emplois dans les micro-entreprises à financement social», 37 pages.

2002

CEREST 02-1

Paquet, Renaud, Eric Gosselin et Jean-François Tremblay, «Une synthèse des grandes théories du syndicalisme», 32 pages.

CEREST 02-2

Gosselin, Eric, , «Psychogénèse du conflit industriel», 32 pages.

2003

CEREST 03-1

Paquet, Renaud et Jacques-André Lequin, «Concilier négociation collective et équité salariale : défi ou utopie», 26 pages.

CEREST 03-2

Tremblay, Jean-François et Renaud Paquet, «La négociation basée sur les intérêts sous la loupe ; un regard sur ses formes multiples, ses prémisses théoriques et ses effets empiriques», 28 pages

LISTE DES DOCUMENTS DE RECHERCHE

CEREST (Centre d'étude et de recherche en syndicalisme et travail) (SUITE)

2004

CEREST 04-1

Gosselin, Eric, Normand Laplante et Martin Lauzier, « Qualité de vie au travail, Examen de la situation d'un centre hospitalier québécois », 26 pages

CEREST 04-2

Briand, Louise, Guy Bellemare et Anne-Renée Gravel, « L'évolution des rapports de contrôle et de surveillance entre le ministère de la Famille et de l'Enfance (MFE) et les Centres de la petite enfance (CPE) », 59 pages

CEREST 04-3

Bellemare, Guy et Louise Briand, « Définition structurationniste des innovations et transformations sociales) », 42 pages

CEREST 04-4

Bellemare, Guy, Anne-Renée Gravel, Louise Briand et Alain Vallée, « Le syndicalisme de transformation sociale (*social movement unionism*). Voie de renouvellement des théories du syndicalisme ? » Le cas des services de garde », 26 pages

2005

CEREST 05-1

Soussi, Sid Ahmed, Guy Bellemare et Sara Verret, « Les syndicalismes africains à la croisée des chemins », 38 pages

Une copie du rapport peut être obtenue sur les sites internet suivants :

CEREST : <http://www.uqo.ca/cerest/publications.htm>

CRISES : <http://www.crisis.uqam.ca/cahie.htm>

ARUC-Économie sociale : <http://www.aruc-es.uqam.ca/aruces/publications/publications.htm>

CRDC (Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités) : <http://www.uqo.ca/crdc-geris/index.html>